



Conseil d'administration

313^e session, Genève, 15-30 mars 2012

GB.313/INS/5(Rev.)

Section institutionnelle

INS

Date: 9 février 2012

Original: anglais

CINQUIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport et conclusions de la quinzième Réunion régionale de l'Asie et du Pacifique

Objet du document

Le présent document contient le rapport final de la quinzième Réunion régionale de l'Asie et du Pacifique, adopté par les délégations de la région, réunies à Kyoto (Japon) le 7 décembre 2011. L'annexe I contient une résolution sur la situation des syndicats à Fidji, soumise à la réunion par le groupe des travailleurs; l'annexe II contient les enseignements tirés de la session extraordinaire organisée par le gouvernement japonais le 5 décembre 2011 en ce qui concerne la politique de l'emploi face aux catastrophes naturelles; l'annexe III contient les conclusions de la réunion; l'annexe IV contient le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs à laquelle les participants à la réunion ont demandé, au titre de l'article 9, paragraphe 4, du *Règlement pour les réunions régionales (2008)*, de porter ce rapport à l'attention du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration est invité à prendre connaissance du projet de décision figurant dans le paragraphe 209.

Objectif stratégique pertinent: Les conclusions de la réunion couvrent les quatre objectifs stratégiques.

Incidences sur le plan des politiques: Dans le point appelant une décision, le Directeur général est invité à tenir compte des conclusions de la réunion lors de la mise en œuvre des programmes en cours et de l'élaboration des futures propositions de programme et de budget.

Incidences juridiques: Aucune.

Incidences financières: Voir la rubrique «Incidence sur le plan des politiques» ci-dessus.

Suivi nécessaire: Voir le projet de décision figurant au paragraphe 209.

Unité auteur: Service des relations officielles (RELOFF).

Documents connexes: Rapport présenté par le Directeur général à la quinzième Réunion régionale de l'Asie et du Pacifique intitulé: *Building a sustainable future with decent work in Asia and the Pacific*, et son supplément qui servait de base aux discussions de la réunion.

Table des matières

	<i>Page</i>
Résumé	v
Introduction	1
Cérémonie d'ouverture.....	1
Discours-programme prononcé par M. José Luís Guterres, Vice-Premier ministre de la République démocratique du Timor-Leste	6
Discours-programme prononcé par M. Ahmed Mohammed Luqman, directeur général de l'Organisation arabe du travail	7
Discours-programme prononcé par M. Surin Pitsuwan, secrétaire général de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN)	8
Forum des leaders sur l'emploi des jeunes.....	9
Hommage au Directeur général du BIT	13
Discussion du rapport du Directeur général	14
Le socle de protection sociale pour une mondialisation équitable et inclusive	25
Premier groupe de discussion thématique: Coordination des politiques macroéconomiques, des politiques de l'emploi et de la protection sociale.....	26
Deuxième groupe de discussion thématique: Emploi productif, entreprises durables et développement des compétences.....	30
Troisième groupe de discussion thématique: Droits au travail et dialogue social.....	33
Discussion du projet de résolution présenté par le groupe des travailleurs sur la situation syndicale à Fidji	38
Examen et adoption des conclusions de la réunion	39
Examen du rapport de la Commission de vérification des pouvoirs	39
Examen et adoption du rapport de la réunion.....	39
Clôture de la réunion	39
Projet de décision	40

Annexes

I.	Résolution sur la situation syndicale à Fidji.....	43
II.	Enseignements tirés de la session extraordinaire organisée par le gouvernement du Japon le 5 décembre 2011 à Kyoto, Japon, en ce qui concerne la politique de l'emploi à appliquer en cas de catastrophe naturelle	45
III.	Conclusions de la quinzième Réunion régionale de l'Asie et du Pacifique.....	47
IV.	Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.....	53
	Annexe A. Liste des délégués et conseillers techniques accrédités	59
	Annexe B. Liste des délégués et conseillers techniques inscrits	60

Résumé

Le présent document présente un résumé des discussions des délégations tripartites à la quinzième Réunion régionale de l'Asie et du Pacifique ainsi que les conclusions adoptées par la réunion et le rapport de sa Commission de vérification des pouvoirs.

Introduction

1. La quinzième Réunion régionale de l'Asie et du Pacifique de l'Organisation internationale du Travail (OIT) s'est tenue à Kyoto (Japon) du 4 au 7 décembre 2011.
2. Les participants à la réunion ont adopté son programme, constitué une Commission de vérification des pouvoirs conformément au *Règlement pour les réunions régionales (2008)* et créé un Comité de rédaction chargé d'étudier des conclusions aux fins de leur soumission à la plénière.

Cérémonie d'ouverture

3. Les participants à la réunion ont élu à l'unanimité M^{me} Yoko Komiyama, ministre de la Santé, du Travail et de la Prévoyance sociale du Japon, comme présidente, et M. Saqr Ghobash, ministre du Travail des Emirats arabes unis, M. Kim Young-Vae de la Fédération coréenne des employeurs et M. Takaaki Sakurada de la Confédération japonaise des syndicats (JTUC-RENGO) comme vice-présidents.
4. Dans son discours d'ouverture, M^{me} Komiyama se dit honorée d'avoir été élue présidente de la réunion. Elle exprime en outre sa profonde gratitude pour le soutien chaleureux reçu de tous les pays participants à la suite de la grande catastrophe provoquée par le tremblement de terre à l'est du Japon. La tenue de la réunion à Kyoto est une source d'espoir et d'encouragement pour le peuple japonais qui poursuit sans relâche la reconstruction.
5. Cinq ans se sont écoulés depuis la tenue de la dernière réunion en République de Corée. La présente réunion permet de faire le point sur les progrès accomplis au cours de la Décennie du travail décent en Asie et de recueillir des informations sur les initiatives prises actuellement dans divers pays. La situation doublement difficile causée par la crise financière mondiale et la catastrophe provoquée par le tremblement de terre ont fait prendre doublement conscience à l'oratrice des répercussions profondes que l'instabilité du cadre de travail peut avoir sur les individus et la société. Elle invite tous les participants à assister à la session extraordinaire sur les réponses à la crise en cas de catastrophe naturelle, espérant que cela sera utile pour d'autres pays situés dans cette région exposée aux catastrophes naturelles.
6. La ville de Kyoto est connue non seulement pour son passé glorieux et sa beauté séculaire, mais aussi parce qu'elle a su de tout temps encourager le perfectionnement des compétences des travailleurs ordinaires pour développer les technologies et soutenir les branches de production nationale. De même, le travail décent peut donner à certains travailleurs le sentiment d'être heureux et contribuer à la croissance de l'ensemble du pays. Pour conclure, la présidente exprime l'espoir que les débats à cette réunion montreront la voie à suivre pour parvenir à l'objectif du travail décent pour tous dans la région de l'Asie et du Pacifique.
7. Le Président du Conseil d'administration, M. Greg Vines, félicite le gouvernement et le peuple japonais pour le travail extraordinaire qu'ils ont accompli et les progrès stupéfiants faits dans le redressement du pays après le tremblement de terre et le tsunami en mars. Il note que le groupe de l'Asie et du Pacifique a gagné en influence et en efficacité ces dernières années, en veillant à ce que les divers intérêts et enjeux de la région soient pris en considération dans toutes les prises de décision de l'Organisation. Il fait observer que la réunion se tient à un moment critique pour la région. Avec en toile de fond une

décélération de la croissance mondiale et une situation économique fragile, la région se heurte à un certain nombre de difficultés majeures, à savoir une croissance inégale de la productivité, une augmentation de l'inégalité, une limitation de la protection sociale, la persistance de la vulnérabilité et de l'emploi informel, une représentation faible et peu de possibilités de faire entendre sa voix.

8. L'orateur souligne que le chômage et les travailleurs pauvres parmi les jeunes sont des questions préoccupantes tout en appelant aussi l'attention sur la transition démographique des sociétés vieillissantes. La qualité de l'emploi dans certains pays est toujours médiocre. Le soulèvement de la population et la transition vers la démocratie dans les Etats arabes montrent bien combien la justice sociale, les droits fondamentaux et l'inclusion économique sont importants. Parallèlement aux innombrables possibilités offertes, la région a besoin de deux choses en priorité, à savoir la promotion d'un dialogue social dynamique et la mise en place de socles de protection sociale. Compte tenu de cette dichotomie – grands défis et possibilités tout aussi importantes –, le Bureau doit s'efforcer en permanence d'être plus efficient et efficace comme le préconise la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable (2008). La réorganisation des bureaux extérieurs, la plus grande attention portée à la conception et à l'élaboration de programmes par pays de promotion du travail décent (PPTD), l'accent mis sur la gestion axée sur les résultats et les initiatives prises pour renforcer les partenariats et élargir la coopération témoignent de ces efforts. Pour conclure, l'orateur remercie le Directeur général pour les remarquables contributions qu'il a apportées à la région tout au long de son mandat.
9. Le Directeur général du BIT, M. Juan Somavia, remercie le Premier ministre du Japon, M. Noda, pour sa présence, en faisant observer que l'appel à l'espoir et à la fierté et non au désespoir et à la colère lancé par celui-ci au lendemain du tremblement de terre et du tsunami dévastateurs qui ont frappé le Japon est une source d'inspiration. Il exprime sa solidarité avec le peuple japonais qui a forcé l'admiration du monde entier pour la dignité et l'humanité dont il a fait preuve au lendemain de la catastrophe. La région de l'Asie et du Pacifique ne connaît que trop bien les problèmes environnementaux et les catastrophes naturelles mais, dans le même temps, elle possède une grande capacité de rebondir et de tirer les enseignements des expériences passées.
10. Le dynamisme et la croissance de l'Asie ont apporté de nombreux bienfaits et tiré des millions de personnes de la pauvreté. Mais la croissance n'a pas été équitable, équilibrée et durable, et les déficits de travail décent peuvent menacer la cohésion sociale et la stabilité politique. Parallèlement, l'Asie en s'ouvrant a été davantage exposée aux événements extérieurs, tant positifs que négatifs. L'horizon s'assombrissant en raison de la crise de la dette souveraine en Europe, de la perte de confiance des consommateurs et des entreprises et de la fragilité du marché du travail aux Etats-Unis, une nouvelle conception de la croissance s'impose pour une nouvelle ère de justice sociale. La situation économique mondiale montre bien que le cadre de gouvernance multilatérale et, dans certains cas, les systèmes politiques nationaux ne parviennent pas à contrer le pouvoir des opérateurs financiers mondiaux. Il faut élaborer des politiques en faveur des familles qui travaillent et de l'économie réelle. Les déficits de travail décent ont provoqué des soulèvements de la population et d'autres manifestations de frustration et de colère en plus grand nombre. Le plein emploi doit être un objectif nécessitant un suivi, de même que l'inflation et d'autres variables macroéconomiques. En résumé, il faut augmenter l'investissement productif dans l'économie réelle en mettant en place des politiques en conformité avec le Pacte mondial pour l'emploi et en laissant moins de place aux politiques et aux opérations financières non productives.
11. La région de l'Asie et du Pacifique offre une diversité incroyable et joue un rôle de plus en plus important dans l'économie mondiale, en mettant à profit sa diversité pour présenter des modèles de croissance nouveaux et efficients. L'intervenant remercie les pays

asiatiques membres du G20 et le Premier ministre du Japon pour leur soutien et leur impulsion au sein du G20.

12. Le Directeur général met en avant des difficultés majeures auxquelles se heurte la région: la nécessité d'avoir des modèles de croissance efficaces et équitables; la mise en place d'un cadre stratégique; la libération du potentiel des petites et moyennes entreprises (PME) pour stimuler la croissance de l'emploi; les emplois verts; des marchés du travail accessibles à tous et équitables reposant sur les normes internationales du travail; une gouvernance efficace des migrations de main-d'œuvre, et la coopération et l'intégration régionales. Offrir des possibilités d'emplois décents aux jeunes et aux femmes est un défi particulier à relever.
13. La situation actuelle des travailleurs dans les territoires arabes occupés est inacceptable. Le Directeur général exprime son soutien au peuple palestinien. L'OIT appuiera en outre l'évolution du monde arabe et répondra aux besoins et aux demandes à venir. C'est une occasion rare d'appartenir à une génération pouvant changer le cours de l'histoire. Le travail décent est une vision qui détermine l'action et il est important de persister dans cette voie.
14. Le Directeur général conclut en remerciant la région pour l'amitié qui lui a été témoignée et la source d'inspiration dont il a bénéficié tout au long de ses mandats successifs et en indiquant que, même après avoir pris sa retraite du BIT, il continuerait d'entretenir des liens avec la région.
15. Son Excellence, M. Yoshihiko Noda, Premier ministre du Japon, souhaite la bienvenue à tous les délégués et remercie les gouvernements, les travailleurs et les employeurs pour le soutien et l'encouragement qu'ils ont apportés au Japon pour son redressement et sa reconstruction à la suite de la grande catastrophe provoquée par le tremblement de terre dans l'est du Japon. Il apprécie les efforts faits par le Directeur général et les directeurs régionaux de la région de l'Asie et du Pacifique et de la région des Etats arabes, et remercie les partenaires sociaux du Japon et de l'ensemble de la région pour leur coopération. La réunion avait pour thème de renforcer le travail décent en Asie et dans le Pacifique. La connectivité globale soulève des questions essentielles quant à l'importance du travail. Les problèmes de justice sociale et de rationalité économique sont étroitement liés et la situation économique évolue constamment. Ces préoccupations revêtent une grande importance pour le renouveau de la classe moyenne, qui est une question importante pour le Japon.
16. En 1968, quand la Réunion régionale de l'Asie et du Pacifique a été tenue pour la dernière fois au Japon, le pays s'était relevé de la dévastation de l'après-guerre et connaissait une croissance économique et une croissance du revenu par habitant élevées. C'était une époque où l'on espérait que le travail acharné contribuerait à l'amélioration du niveau de vie et que tous pourraient profiter de la croissance. L'élément déterminant de ce redressement était l'importance de la classe moyenne qui pouvait s'appuyer sur un système fiable de sécurité sociale. L'augmentation du pouvoir d'achat s'est traduite par une croissance économique accrue. Aujourd'hui, il y a une crise croissante de la classe moyenne dans le monde entier, et l'écart entre les riches et les pauvres se creuse, ce qui conduit à une polarisation progressive. Si rien n'est fait, la stabilité de la société pourrait être compromise. La solution doit être de créer un filet de sécurité sociale tout en maintenant une vitalité sociale et en encourageant la concurrence.
17. On observe une tendance à l'accroissement des inégalités dû à la mondialisation. Celle-ci a toutefois permis l'essor des économies de l'Asie et du Pacifique et offert de nouvelles possibilités à la population. La nouvelle classe moyenne dans les économies émergentes sera un élément moteur pour la création de nouveaux marchés et propulsera l'économie

mondiale. Par conséquent, au lieu de tourner le dos à la mondialisation, il importe de maximiser les avantages tout en appliquant des politiques visant à résoudre les problèmes sociaux qui en résultent.

18. La situation économique mondiale actuelle a gravement touché le Japon, en particulier les jeunes et les travailleurs occasionnels qui ont perdu leur emploi et leur logement. Compte tenu du renforcement de l'intégration mondiale, une crise dans un pays touche rapidement les travailleurs dans d'autres pays, en particulier les travailleurs vulnérables, en raison des liens qui existent dans la finance internationale et dans les chaînes d'approvisionnement. Dans ce contexte, il est essentiel d'élargir les filets de sécurité sociale contre les risques et d'aider les chômeurs en leur assurant une formation professionnelle et une formation qualifiante et en octroyant aux demandeurs d'emploi une aide leur permettant de subsister.
19. Le Japon a progressivement renforcé son système de filet de protection sociale et partagera son expérience avec d'autres pays de la région, en coopération avec le BIT. En effet, dans les dix ans à venir, le Japon sera caractérisé par une société ultravieillissante et, de ce fait, s'efforcera de mettre en place un système de sécurité sociale qui soit durable et puisse servir de modèle pour la région tout entière.
20. La session extraordinaire consacrée aux catastrophes naturelles sera l'occasion de mettre en lumière les enseignements tirés de la grande catastrophe provoquée par le tremblement de terre à l'est du Japon, dont le Japon pourra faire profiter d'autres pays de la région.
21. Dans le passé, les politiques économiques au Japon n'ont pas intégré les problèmes d'emploi mais, depuis 2009, des efforts ont été faits pour établir une nouvelle philosophie en vue d'élaborer une politique. En juin 2010, la «Nouvelle stratégie pour la croissance» a été établie. La création d'emplois est au centre de cette stratégie. Une nouvelle demande sera créée par des technologies et des services qui contribueront à résoudre des problèmes sociaux (problèmes environnementaux, diminution du taux de natalité, vieillissement, etc.). Cette stratégie pour l'emploi sera liée à la promotion des emplois verts, à l'aide au secteur de la santé, à la réforme de la réglementation et à la mise en valeur des ressources humaines. Le Japon aspire à travailler avec l'OIT et d'autres organisations internationales en vue de mettre en commun des connaissances et des données d'expérience sur la création d'emplois.
22. En conclusion, l'orateur note la valeur qu'a le travail dans l'histoire du Japon, qui est non seulement une source de revenus, mais aussi une source d'épanouissement personnel et une contribution à la société. Ces principes sont fondamentalement liés au concept actuel de travail décent. Dans le contexte mondial, la classe moyenne se heurte à toutes sortes de difficultés, et il est essentiel de protéger la qualité de l'emploi, d'élargir les filets de sécurité sociale et de valoriser l'investissement dans l'être humain – en d'autres termes, de jeter les fondements du travail décent et de créer une société dans laquelle chacun peut jouer un rôle et récolter les fruits de la croissance économique.
23. Le président de la Confédération japonaise des syndicats (JTUC-RENGO), M. Nobuaki Koga, fait observer que le gouvernement, les travailleurs et les employeurs japonais ont souhaité de concert accueillir la réunion à Kyoto, reflétant la collaboration tripartite qui s'est instaurée à l'occasion de la grande catastrophe provoquée par le tremblement de terre à l'est du Japon et lors du redressement. Il apprécie au plus haut point les témoignages de sympathie reçus du monde entier, en particulier le soutien des syndicats. Les catastrophes naturelles sont monnaie courante dans la région, et l'intervenant exprime ses sincères condoléances aux victimes.
24. A la dernière Réunion régionale de l'Asie et du Pacifique tenue en 2006, de grandes priorités d'action ont été établies, et la Réunion de Kyoto est l'occasion d'évaluer les

progrès qui ont été faits. Toutefois, la ratification des normes fondamentales du travail est toujours insuffisante, et le taux de ratification est inférieur en Asie et dans le Pacifique au taux enregistré dans d'autres régions. La crise économique menace de remettre en cause la sécurité de l'emploi des travailleurs et leur salaire. Les taux de chômage ont connu une forte progression mais la création d'emplois est souvent concentrée dans l'emploi précaire, et les systèmes de protection sociale sont toujours peu développés. De plus, les jeunes et les femmes sont touchés d'une façon injustement disproportionnée.

25. Il est nécessaire de renforcer les valeurs de l'Agenda du travail décent sur la base du dialogue social. Les participants au Sommet du G20 qui s'est tenu récemment à Cannes ont appelé de leurs vœux l'adoption d'une stratégie mondiale pour la croissance et l'emploi, tandis que les participants aux réunions du L20 et du E20, organisées en parallèle, réaffirmaient l'importance du dialogue social, de la création d'emplois et des principes et droits fondamentaux au travail. L'établissement d'un climat économique propice à la création d'emplois et le renforcement de la protection sociale sont une priorité. A cet égard, la négociation collective est essentielle. L'orateur espère vivement que la ratification de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et de la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, sera considérée comme un domaine d'action prioritaire dans les conclusions de la réunion.
26. En conclusion, l'intervenant note que la solidarité entre les peuples est l'élément moteur du redressement et de la reconstruction après une catastrophe naturelle. Venir en aide aux personnes dans le besoin est une mission sociale du mouvement syndical, et des membres de syndicats se sont portés volontaires pour travailler dans les zones touchées par la catastrophe au Japon. Il espère que la réunion contribuera à une mutation dans la conception du développement durable fondée sur un dialogue constructif.
27. Le vice-président de Keidanren (organisation patronale japonaise), M. Atsutoshi Nishida, exprime sa reconnaissance pour le soutien chaleureux apporté par le reste du monde après le tremblement de terre et le tsunami au Japon. Le Japon est en train de remettre en état ses chaînes de production et d'approvisionnement, et le redressement économique est en cours. Mais la dette de la crise en Europe incite les gouvernements et les partenaires sociaux à coopérer pour parvenir à une croissance économique durable et équilibrée et promouvoir le travail décent. Il souligne l'importance du secteur privé pour la création d'emplois durables à long terme et demande instamment la mise en place d'un environnement et de politiques propices au développement d'entreprises durables, comme cela est confirmé dans les conclusions de la huitième Conférence OIT/OIE/CAPE de haut niveau des employeurs d'Asie et du Pacifique.
28. L'orateur accueille avec satisfaction la position du Premier ministre qui consiste à ouvrir le Japon, par exemple en ce qui concerne l'accord de partenariat transpacifique, et la possibilité de créer des conditions favorisant la concurrence loyale avec d'autres pays. Au Sommet du G20 à Cannes, la croissance, l'emploi et la sécurité sociale sont des thèmes qui ont été mentionnés en priorité dans la déclaration finale. L'OIT a un rôle de premier plan à jouer. L'emploi des jeunes est un problème mondial. En outre, dans la région, l'informalité, qui est monnaie courante, est un enjeu majeur dont il convient de tenir compte. Les entreprises privées joueront un rôle de plus en plus important dans la création d'emplois.
29. Pour que la croissance durable devienne une réalité, il faudra que les dirigeants politiques fassent preuve de détermination. En outre, les directeurs de société doivent examiner ce qu'ils peuvent faire pour renforcer la compétitivité internationale de leur entreprise. Jusqu'à présent, la réussite d'une entreprise reposait sur les efforts personnels des cadres et sur la coopération étroite et le dialogue avec les travailleurs. Au Japon, les représentants

des travailleurs et de la direction ont des discussions ouvertes et dialoguent afin d'orienter les activités de l'entreprise, de comprendre de façon identique la situation de l'entreprise et de parvenir à un consensus sur les conditions de travail. L'intervenant espère que la réunion permettra d'échanger des informations sur l'expérience des travailleurs et des employeurs japonais et que la future politique de l'OIT dans la région sera établie sur la base d'une compréhension réciproque entre les trois parties.

Discours-programme prononcé par M. José Luís Guterres, Vice-Premier ministre de la République démocratique du Timor-Leste

30. Son Excellence M. José Luís Guterres, Vice-Premier ministre de la République démocratique du Timor-Leste, s'exprimant au nom du Premier ministre du Timor-Leste, remercie le Directeur général pour la solidarité extraordinaire manifestée par l'OIT, qui a joué un rôle capital pour la stabilité du pays.
31. Faisant partie des pays fragiles, le Timor-Leste rencontre de graves difficultés sur la voie de la prospérité et du progrès. L'orateur souligne l'importance du rôle joué par les organisations d'employeurs et de travailleurs et signale la création récente de la chambre de commerce et d'industrie du Timor-Leste qui permet aux employeurs de se faire entendre et offre une formation importante et d'autres services aux entreprises. Le développement du secteur privé comme moteur de l'économie au Timor-Leste est une priorité fondamentale, et l'orateur félicite le BIT pour son appui technique dans ce domaine.
32. La paix et la stabilité régnant dans le pays, la croissance de l'économie a été de 9 pour cent l'année dernière. Doté de très nombreuses ressources naturelles, le pays a un fort potentiel. Le gouvernement espère assurer un approvisionnement en eau potable, améliorer l'infrastructure ainsi que les conditions de vie de la population grâce à la création d'un fonds de développement national doté actuellement de 10 milliards de dollars des Etats-Unis. Le but est d'éradiquer la pauvreté et de devenir un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure d'ici à 2030.
33. Le pays est confronté à de graves problèmes d'emploi, 50 pour cent de la population ayant moins de 19 ans. Le plan d'action pour l'emploi de 2008 aborde ces problèmes en mettant l'accent sur la création d'emplois, l'entrepreneuriat, l'employabilité et l'égalité des chances.
34. Le Timor-Leste a rejoint 18 autres pays touchés par des conflits dans le cadre du G7+, ce qui leur permet de parler d'une seule voix pour des questions d'intérêt commun. Evoquant les coûts financiers élevés du conflit, l'orateur montre bien que les possibilités offertes en matière de travail décent sont un élément clé qui fera toute la différence entre la faillite de l'Etat et le développement national.
35. Le Timor-Leste ayant vécu dans un isolement presque total du reste du monde pendant de nombreuses années, l'orateur se penche sur la question de l'interconnexion planétaire dans le monde d'aujourd'hui. La crise de la dette souveraine en Europe résulte de cette interconnexion, mais celle-ci a aussi permis aux mouvements populaires de communiquer sans effort par le biais des réseaux sociaux pendant le printemps arabe qui a fait de la place Tahrir le symbole de la liberté.
36. Le Vice-Premier ministre fait part de ses réflexions sur le siècle de l'Asie et rappelle l'engagement total du Timor-Leste axé et centré sur l'être humain. La difficulté pour le siècle de l'Asie est de faire en sorte qu'il fasse partie d'un siècle du monde dans le cadre

duquel un marché mondial du travail reposant sur les normes internationales du travail et les principes d'équité et la protection des travailleurs pourra évoluer parallèlement aux marchés financiers mondiaux. Le travail décent doit être encouragé dans la région et dans le monde entier. En conclusion, l'orateur réaffirme sa ferme conviction que l'Agenda du travail décent de l'OIT peut contribuer à assurer le développement de sociétés sûres et sans danger, ainsi que son engagement sans faille à cet égard.

Discours-programme prononcé par M. Ahmed Mohammed Luqman, directeur général de l'Organisation arabe du travail

37. Le directeur général de l'Organisation arabe du travail note l'élégance et la patience dont a fait montre le peuple japonais face à la catastrophe naturelle qui a frappé le Japon en avril de cette année et exprime ses condoléances aux familles des victimes.
38. Il se félicite du rapport du Directeur général à la Conférence. Le monde arabe partage la conviction du Directeur général que le travail décent est le meilleur outil pour promouvoir la justice sociale. Soulignant l'importance de la dignité des êtres humains, il rend hommage au Directeur général pour sa clairvoyance et sa vision d'avenir.
39. La crise financière internationale résulte d'une mondialisation effrénée qui a provoqué l'effondrement d'institutions financières mondiales et une crise majeure de l'emploi. Le monde n'a pas encore trouvé les bonnes solutions aux problèmes. On privilégie les caisses d'épargne au détriment des êtres humains. A la suite du Printemps arabe, le G8 et le Fonds monétaire international (FMI) ont promis une aide financière, mais l'orateur craint que ces promesses ne soient pas tenues compte tenu de l'aggravation de la crise financière dans le monde occidental. Dans le monde arabe, les effets négatifs de la crise ont été ressentis, mais de façon différente. Malgré la baisse du cours du pétrole en valeur réelle, qui a eu des répercussions financières pour de nombreux pays, le monde arabe a changé depuis Busan.
40. Avec un taux de chômage de 40 pour cent dans le monde arabe, il est naturel que les jeunes dans de nombreux pays cherchent à obtenir la justice sociale par des moyens pacifiques. Pourtant, les troubles sociaux, les manifestations et les obstructions de la voie publique ont été réprimés dans des pays comme l'Egypte, la Libye, la Syrie, la Tunisie et le Yémen. Le Printemps arabe a été une nouvelle expérience humaine. L'utilisation d'Internet et des réseaux sociaux a permis à la population de participer. Bien que le Printemps arabe soit prometteur sur le plan des droits humains, le ralentissement économique s'est traduit par une hausse du chômage, des fermetures d'usines et des licenciements. L'orateur estime que la primauté du droit et la représentation populaire peuvent être un remède au ralentissement économique. Toutefois, jusqu'à présent, les systèmes mis en place par les gouvernements ont tenu compte des institutions financières mais n'ont pas abordé, comme il convient, la question des droits des travailleurs et du dialogue social. Le chômage est toujours le plus gros risque dans la région. La Conférence sur la décennie arabe de l'emploi vise à réduire le chômage de moitié d'ici à 2020, et 2 milliards de dollars E.-U. ont été affectés pour les PME. L'orateur note avec satisfaction que les priorités des pays arabes, recensées lors du Forum arabe pour l'emploi qui s'est tenu après la conférence, ont toutes été prises en considération dans le rapport établi en vue de la présente réunion.
41. En conclusion, l'orateur insiste sur le fait qu'il faut prêter plus d'attention aux jeunes et à la promotion de la justice sociale, au droit au travail, à l'équité salariale et à la protection sociale et s'occuper davantage de ces questions, en notant que la population arabe a montré qu'elle était pleinement capable d'exercer des pressions pacifiques. Le monde arabe est prêt à promouvoir le travail décent pour tous et à le concrétiser, notamment dans le cadre de partenariats et d'une collaboration au niveau régional.

Discours-programme prononcé par M. Surin Pitsuwan, secrétaire général de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN)

42. M. Surin Pitsuwan rappelle que les dix Etats membres de l'ASEAN représentent une population de 600 millions de personnes. Au sein de la région Asie-Pacifique, les Etats membres de l'ASEAN travaillent en collaboration pour créer une communauté en partenariat étroit avec l'Australie, la Chine, l'Inde, le Japon, la Nouvelle-Zélande et la République de Corée. L'Asie est la région qui a été le moins touchée par le ralentissement de l'économie au niveau mondial. En effet, la région est devenue un centre de croissance. Afin de réduire leur dépendance vis-à-vis des marchés occidentaux, les pays de l'ASEAN sont sur le point de libérer l'épargne accumulée et de développer leur propre marché intérieur. Ils comprennent cependant que la croissance peut être entravée par des problèmes sociaux qui n'ont pas été pris en considération. La région Asie présente une grande diversité, et il existe des disparités importantes parmi et entre sa population; il en résulte des inégalités, des tensions sociales, des bouleversements politiques, des confrontations et de la violence. Ces tensions persisteront tant qu'on n'aura pas trouvé un modèle de croissance inclusive qui permettra de partager équitablement les fruits de la croissance.
43. Connus de longue date comme étant des Etats centralisés et autoritaires, certains pays asiatiques ont longtemps hésité à accepter les valeurs et les normes importées de l'Occident. Toutefois, le concept de travail décent, qui met l'accent sur la qualité de vie, les possibilités d'emploi, les filets de sécurité sociale et la participation de la population, est considéré comme neutre, sans connotation idéologique, concret et adaptable. Les pays asiatiques peuvent accepter ce concept comme une approche permettant de créer des sociétés plus ouvertes, plus équitables et plus harmonieuses. Ce concept est arrivé alors que de nombreux pays devaient faire face aux demandes de plus en plus nombreuses des travailleurs qui voulaient participer aux processus de décision. Le concept de travail décent fournit des indications pour promouvoir le développement et la compétitivité sans instabilité ni tension sociale.
44. L'orateur évoque le grand nombre de catastrophes naturelles qui ont frappé la région et leur impact sur les populations touchées. Il note que plus une société est organisée, mieux elle est en mesure de faire face aux conséquences des catastrophes naturelles. Il y a un lien entre la capacité d'une société de gérer une crise et l'inclusion sociale, le sentiment de participation de la population et le niveau de travail décent. Bien que les principes du travail décent soient communs et partagés, la qualité de vie peut être différente d'un pays à l'autre compte tenu de l'évolution et de l'adaptation propres à chaque société. Toutefois, d'après les données disponibles, le travail décent est important pour toutes les sociétés.
45. Les migrations de main-d'œuvre sont un symptôme de la mondialisation. Les écarts de salaires et les conditions de travail dans différentes parties du monde poussent les gens à migrer. Il s'agit d'un défi majeur pour la région Asie-Pacifique. Les travailleurs migrants et les ressortissants nationaux ne sont pas traités équitablement ni d'une manière conforme au travail décent. Cette inégalité de traitement peut conduire à l'instabilité et engendrer des conflits. Le concept de travail décent demande la suppression de ces différences et le traitement équitable de tous les travailleurs, quelle que soit leur origine ou leur nationalité. Les Etats membres de l'ASEAN intègrent le concept de travail décent et, même si l'objectif est encore loin d'être atteint, cela est le moyen le plus certain de rendre les sociétés plus équitables et plus harmonieuses.

Forum des leaders sur l'emploi des jeunes

46. Le vice-président gouvernemental de la réunion ouvre le Forum des leaders sur l'emploi des jeunes en faisant remarquer que les jeunes sont des pionniers et des leaders dans leurs pays. Il présente l'animateur des débats, M. Paranjoy Guha Thakurta, présentateur de la chaîne de télévision Lok Sabha TV (Inde), en précisant que M. Paranjoy est un journaliste reconnu et que, par le passé, il a animé deux forums de l'OIT à Genève.
47. Dans ses remarques liminaires, M. Paranjoy fait observer que, juste après le crash de Wall Street, l'OIT avait prédit que la reprise serait lente et difficile. Ils étaient nombreux à penser que l'OIT faisait preuve de pessimisme mais, aujourd'hui, il est clair que l'OIT avait raison en ce qui concerne le risque d'une récession à double creux. Des termes comme crise, faillite et licenciements massifs font partie de notre quotidien. Pour les jeunes qui vont à l'école, les perspectives de trouver un emploi à la fin de leurs études sont incertaines. Les jeunes demandeurs d'emploi qui ne trouvent rien éprouvent un sentiment d'injustice et de frustration. A l'avenir, les jeunes seront confrontés aux problèmes créés aujourd'hui.
48. M. Paranjoy présente une brève vidéo du BIT exposant la situation socio-économique qui prévaut dans toute cette région dynamique. Alors que la croissance du PIB a été remarquable dans de nombreux pays, le nombre de personnes à en avoir profité a été insuffisant, les jeunes en particulier.
49. M. Paranjoy présente les membres du panel d'experts: M^{me} Noura Saleh Alturki, jeune entrepreneur et consultante, auteur de publications sur l'emploi des femmes et les femmes entrepreneurs, et responsable du développement organisationnel à la Nesma Holding Company, à Jeddah (Arabie saoudite); M. Xiaoshan Huang, leader étudiant et aspirant au doctorat à Beijing (Chine), devenu entrepreneur et chef d'exploitation de sa propre société spécialisée dans la conception d'appareils médicaux pour l'examen du cerveau; M. Pranav Shagotra, président du Comité des jeunes pour l'Asie-Pacifique (Confédération syndicale internationale), ressortissant indien à qui a été décerné le titre de meilleur leader syndical à New Delhi; M^{me} Mun Ching Yap, journaliste, ancien agent spécial auprès du ministère du Commerce international et de l'Industrie du gouvernement de Malaisie et, tout récemment, chef de la planification stratégique pour Air Asie; et M. Bader Zamareh, directeur exécutif du Forum de la jeunesse Sharek et spécialiste chargé des questions relatives à l'emploi des jeunes dans les territoires palestiniens occupés, dans le cadre de partenariats avec le secteur privé et en collaboration avec le BIT.
50. L'animateur fait remarquer que 58 pour cent des jeunes et 45 pour cent de toutes les personnes sans emploi dans le monde vivent dans la région Asie-Pacifique. Les jeunes sont trois à cinq fois plus exposés au risque de chômage que les adultes, et les plus fortes augmentations annuelles du taux chômage des jeunes sont survenues pendant cette phase de ralentissement économique. Faut-il en déduire que la jeunesse d'aujourd'hui sera une génération sacrifiée? L'orateur demande aux membres du panel d'experts de faire part de leur propre expérience, mais aussi de prendre en compte les points de vue des défavorisés sans voix lorsqu'ils commenteront la manière de relier les jeunes à l'emploi en promouvant l'employabilité et en encourageant l'esprit d'entreprise.
51. M. Huang répond que la génération chinoise née après les années quatre-vingt est confrontée à de redoutables défis, puisque plus de 75 pour cent des demandeurs d'emploi ont moins de 25 ans. Le nombre de diplômés sortant des universités chaque année a considérablement augmenté, passant de 1 million à 7 millions par an. L'emploi est le besoin le plus urgent des jeunes, et le plus grand défi est le passage de l'école à l'emploi. Il y a un manque d'adéquation entre les besoins du marché du travail et l'enseignement dispensé dans les écoles. L'orateur indique que, dans son université, le programme

d'organisation des carrières a un système consistant à inviter des gens du monde de l'entreprise à encadrer les étudiants pour les aider à planifier leur carrière. Cet accompagnement permet de combler le fossé entre l'école ou l'université et le marché du travail, et crée une relation spéciale entre le coach et l'étudiant, le premier apportant parfois un appui au second avec ses propres ressources. La jeunesse étant en général le moteur de l'innovation, il est important d'introduire une formation à l'entrepreneuriat dans la recherche d'une solution permettant de créer des emplois pour les jeunes. L'OIT et la Fédération panchinoise des jeunes ont coopéré à l'élaboration de programmes de formation des jeunes à la gestion d'entreprise. La sensibilisation à l'entrepreneuriat a été renforcée par le programme de l'OIT «Tout savoir sur l'entreprise» (KAB). L'investissement personnel de l'orateur dans ce programme lui a valu de devenir président du club KAB de son université. Plus de 850 universités chinoises ont un programme KAB, et plus de 150 un club KAB. Alors que le gouvernement apporte un soutien et des services financiers pour faciliter le démarrage des entreprises, l'orateur souligne l'importance des politiques visant à stimuler l'esprit d'entreprise.

52. M. Zamareh fait un commentaire sur le niveau élevé de chômage des jeunes dans le monde arabe. Il y a de nombreux problèmes, notamment dans les territoires arabes occupés, où les jeunes ne peuvent ni investir ni se déplacer, et où 35 000 jeunes diplômés n'arrivent pas à trouver un emploi. Ces problèmes ne pourront être résolus aussi longtemps que ces territoires seront occupés. L'absence de débouchés affecte l'ensemble du monde arabe, remettant en cause la qualité de l'éducation. Avec des millions de jeunes chômeurs, il importe de réfléchir à la création de petites entreprises. L'orateur fait état d'une collaboration fructueuse entre les gouvernements, les employeurs, la société civile et le BIT pour traiter la question des besoins en matière d'éducation et d'emploi.
53. M. Shagotra fait observer que, compte tenu des 13 à 14 pour cent de chômage dans toute la région, les jeunes devraient être associés à la prise de décisions. Le niveau de qualification est faible, et les écoles ne dispensent ni l'enseignement ni les conseils d'orientation qui permettraient aux élèves sortants d'embrasser une carrière appropriée. Certains jeunes sont hautement qualifiés, mais leurs compétences techniques ne sont pas suffisantes. La question de l'égalité entre hommes et femmes se pose. Les familles sans ressources financières poussent leurs garçons vers le travail informel. Les syndicats demandent des pactes pour l'emploi des jeunes par l'intermédiaire de la Confédération syndicale internationale (CSI). Il convient de traiter nombre de questions essentielles pour promouvoir l'emploi des jeunes, la formation professionnelle et les filets de sécurité sociale. Les syndicats organisent des cours pour les jeunes afin de les aider à mieux comprendre ce que les syndicats peuvent faire. Il importe d'associer les jeunes à tous les niveaux.
54. M^{me} Alturki, lorsqu'on lui demande ce qu'elle pense des obstacles rencontrés par les jeunes femmes sur le marché du travail, dit que la recherche d'emploi des femmes ne peut être dissociée de celle concernant les hommes. La question sous-jacente est qu'un grand nombre de ces jeunes hommes et femmes ne sont pas encore employables. En Arabie saoudite, les femmes sont plus instruites que les hommes, mais ne sont pas davantage employables pour autant. Beaucoup travaillent dans le secteur informel, souvent invisible et donc difficile à réglementer. Beaucoup travaillent depuis leur domicile, le plus souvent dans des petites et moyennes entreprises qui ont des difficultés et n'ont pas les outils nécessaires pour s'agrandir. La plupart de ceux qui étaient derrière le Printemps arabe sont des gens instruits mais, même ainsi, nombre d'entre eux ne savent pas rédiger un CV. Les effectifs du secteur public sont pléthoriques, et de plus en plus de femmes veulent des emplois dans le secteur privé. En 2005, deux femmes ont été élues à la Chambre de commerce de Jeddah. Cela a marqué un tournant. Les employeurs qui recrutent des femmes s'en félicitent et encouragent leurs collègues à faire de même. En ce moment, la question des femmes dans l'emploi est une question captivante. Avec 18 millions de

travailleurs expatriés en Arabie saoudite, on incite désormais à recruter des ressortissants saoudiens. Le programme dirige les demandeurs d'emploi vers une formation professionnelle et les aide à trouver un emploi qui leur convient tout en leur offrant un appui financier pendant qu'ils le recherchent.

55. M^{me} Yap fait des commentaires sur les grandes difficultés auxquelles les jeunes sont confrontés dans la recherche d'un emploi. Lorsqu'elle s'est lancée dans le secteur du transport aérien, c'était un secteur sexiste où l'on appliquait en outre des critères d'âge. En Malaisie, les filles sont censées devenir comptables et les garçons ingénieurs. Indépendamment de leur niveau d'éducation, les jeunes ne sont pas préparés à faire leur entrée dans le monde du travail, et les employeurs se plaignent de ne pouvoir trouver les compétences dont ils ont besoin. La formation professionnelle et les stages suivis par les étudiants dans le cadre de leur cursus préparent ces derniers au monde du travail. L'attitude de l'employeur a son importance. L'autorité doit être fondée sur la compétence, et non pas sur l'âge ou le sexe. Lorsque l'oratrice s'est lancée dans le secteur du transport aérien, nombreux étaient ceux qui la prenaient pour une secrétaire ou un membre du personnel de cabine. Finalement, d'autres ont réalisé qu'elle avait l'autorité requise pour prendre des décisions, car son employeur se tournait vers elle pour prendre conseil. Si des sociétés veulent survivre à la crise, elles doivent être novatrices, et cela implique qu'elles emploient des jeunes.
56. M^{me} Alturki ajoute que, même si l'on n'a pas les compétences appropriées, on peut impressionner un employeur potentiel en ayant la bonne attitude. Il conviendrait d'élargir les programmes de stages afin que les étudiants puissent entrer plus tôt dans la vie active. Les employeurs devraient investir dans les jeunes dont on voit qu'ils ont un potentiel, en leur offrant une formation. Ils doivent apprendre à reconnaître si, en plus de leurs compétences, ils ont des ressources.
57. M. Zamareh ajoute qu'il est important d'informer les demandeurs d'emploi et leur famille des débouchés potentiels et d'encourager les filles en particulier à se préparer à intégrer le marché du travail. La précarité et l'informalité, ainsi que l'absence de sécurité sociale, sont telles que les jeunes se sentent vulnérables et découragés. Il faut une protection sociale et des possibilités d'emploi durables.
58. M. Shagotra fait remarquer que les politiques éducatives doivent promouvoir une formation qualifiante plus tôt dans les écoles primaires et secondaires. Il faut empêcher les familles de forcer leurs enfants à intégrer la main-d'œuvre à un trop jeune âge.
59. Un délégué employeur du Pakistan demande à entendre quelques exemples de connexion réussie entre développement des compétences et monde de l'entreprise. Il se dit préoccupé par les changements d'attitude nécessaires, notamment sur le plan de l'éthique et de la morale.
60. Un représentant de la Fédération internationale des ouvriers du transport (ITF) a soulevé la question du non-respect de la liberté syndicale dans la compagnie de transport aérien où l'un des leaders de la jeunesse a travaillé.
61. Un délégué travailleur de l'Inde demande aux membres du panel d'experts s'ils estiment que les institutions éducatives apportent les connaissances, les compétences et les outils dont on a besoin pour intégrer le marché du travail.
62. Un délégué gouvernemental de la République islamique d'Iran rend hommage à la qualité du panel d'experts et exprime la confiance que lui inspirent l'enthousiasme, la force de volonté et l'ingéniosité de la jeunesse. Sagesse et expérience ne viennent pas forcément avec l'âge. Parfois, l'âge arrive seul.

63. Une déléguée gouvernementale de Kiribati constate que la précarité et les désavantages dont souffrent les jeunes sont des causes de préoccupation récurrentes. Elle demande aux membres du panel si les systèmes éducatifs font leur travail et quelle est, selon eux, la marche à suivre.
64. M. Huang dit qu'il y a un fossé entre la théorie enseignée dans les manuels et la vie réelle. L'expérience peut s'acquérir par exemple en écoutant des personnes plus âgées, comme les coachs dont il est question plus haut. Ce ne sont pas des enseignants en salle de classe. Leurs connaissances ne sont pas tirées d'un manuel, mais de la vie.
65. M. Zamareh décrit les efforts qu'il déploie tant pour diagnostiquer les problèmes auxquels les jeunes sont confrontés que pour proposer des solutions. Il transmet aux institutions éducatives et au ministère de l'Éducation la vision et l'expérience des jeunes, et cette démarche entraîne des changements dans le programme scolaire. Il faut chercher des solutions qui tiennent compte de la spécificité de chaque pays.
66. M. Shagotra décrit le succès remporté par son syndicat pour assurer des salaires plus élevés aux travailleurs informels, leur conférant ainsi une plus grande sécurité.
67. M^{me} Yap fait observer que de nombreuses sociétés asiatiques ont besoin d'enseigner aux jeunes à bien communiquer afin de les préparer au travail dans le secteur des services, en expansion. Elle ajoute que la compagnie aérienne pour laquelle elle a travaillé octroie des avantages sociaux tels qu'une crèche et une cafétéria subventionnées.
68. M^{me} Alturki parle des entrepreneurs sociaux d'Arabie saoudite, qui travaillent avec passion dans le tiers-secteur. Il n'existe pas de cadre stratégique pour soutenir leur action. Ce qu'ils veulent, c'est un travail épanouissant, pas seulement un emploi.
69. Le délégué des employeurs de Malaisie évoque sa propre jeunesse et la décision qu'il a alors prise de ne pas aller à l'université. Au lieu de cela, il est entré dans l'hôtellerie et a créé sa propre société hôtelière, avec des propriétés dans 11 pays. Il comprend les préoccupations des membres du panel d'experts sur les jeunes. Les problèmes aujourd'hui sont différents de ceux qu'il a rencontrés jadis. L'industrie de l'information est en train de révolutionner le monde, et les jeunes doivent saisir leur chance. Il rappelle l'histoire édifiante de ce jeune entrepreneur malais qui a commencé par fonder une petite entreprise dont l'activité consistait à prendre des photos de vêtements et à les vendre par Internet. Devenu millionnaire à l'âge de 21 ans, il emploie aujourd'hui dix personnes. Les jeunes ne doivent pas prendre modèle sur les grands patrons pour faire carrière, mais puiser des ressources au fond d'eux-mêmes et avancer sur cette base. Sans doute des fonds de démarrage seront-ils requis de la part de l'État. Les employeurs reconnaissent que les qualifications acquises ne sont pas toujours adaptées et ils en parlent aux autorités publiques en les priant instamment d'adapter l'éducation aux besoins de l'économie.
70. Le délégué des travailleurs du Koweït engage les syndicats à répondre de leur propre initiative aux besoins des jeunes. De nombreuses lois sont promulguées dans toute la région, mais elles restent lettre morte. Heureusement, au Koweït, les lois du travail sont appliquées, et les organisations de travailleurs font partie de la structure tripartite. En 2010, le Koweït a modifié sa législation dans le but de protéger les droits des travailleurs. Il s'agit désormais d'aligner l'éducation sur les besoins du marché du travail et d'apporter un soutien aux chômeurs.
71. L'animateur des débats clôture la session en rappelant les nombreux thèmes abordés: la problématique hommes-femmes, le travail décent, les compétences, l'innovation et l'attitude des jeunes et des personnes âgées. Une étroite coopération est requise entre les gouvernements, les employeurs et les travailleurs. Il faut évidemment remédier à la

mauvaise adéquation entre l'éducation et les compétences requises pour être employable. L'orateur engage les personnes présentes à être à l'écoute de leurs enfants et petits-enfants. La voix de la jeunesse doit être entendue. Les jeunes doivent participer à l'élaboration des politiques et des décisions. Ils devraient être associés au processus de gouvernance pour que les tensions sociales s'apaisent.

Hommage au Directeur général du BIT

72. Le président de la réunion rappelle aux participants que le Directeur général du BIT, M. Juan Somavia, a annoncé son départ du Bureau international du Travail, avec effet au 30 septembre 2012. Parmi les réalisations les plus importantes du Directeur général, on peut citer la création de l'Agenda du travail décent, la supervision des travaux de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, la promotion de la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable (2008), la mise en relation de l'OIT avec les ministères du Travail et chefs d'Etat du G20 et, surtout, son infatigable défense des valeurs de l'OIT. L'orateur invite les participants à se joindre à lui pour rendre hommage à une personnalité d'une authentique stature internationale.
73. Le porte-parole gouvernemental témoigne au Directeur général son admiration pour ses qualités intellectuelles et diplomatiques qui ont façonné l'Agenda du travail décent, inspiré par la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable (2008), caractéristique centrale des plans nationaux de développement dans toute la région. M. Somavia a été le premier leader mondial à prendre conscience que la crise financière mondiale engendrerait une crise majeure de l'emploi. Il a été la force motrice du Pacte mondial pour l'emploi, centrant les efforts de reprise sur la création d'emplois et la protection sociale et veillant à ce que l'OIT soit systématiquement invitée aux sommets du G20. Il a introduit la coopération Sud-Sud en tant que nouvelle modalité de développement. Il a répondu aux aspirations et besoins des pays en développement concernant l'élaboration de politiques, en instituant les équipes d'appui technique au travail décent. Il a proposé le socle de protection sociale en tant que réponse appropriée aux exigences en matière de justice sociale, de préservation de la stabilité sociale et de stimulation de la demande globale. Le Directeur général n'est pas seulement un visionnaire, il a aussi la capacité de tracer une ligne d'action pour concrétiser son rêve d'un monde équitable.
74. Le porte-parole des employeurs souligne, entre autres réussites inspirées par le Directeur général, le fait que de nombreuses économies de la région se portent mieux depuis la crise financière asiatique de la fin des années quatre-vingt-dix et qu'elles ont mieux résisté à la dernière crise financière mondiale. En effet, trois domaines couverts par des programmes dans le cadre de l'Agenda du travail décent ont remporté un franc succès dans toute la région: le développement des compétences, la sécurité et la santé au travail et le développement de l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes. La promotion du socle de protection sociale et les travaux effectués par la Commission des entreprises durables lors de la Conférence de 2007 sont une aide précieuse pour aligner la croissance des entreprises sur les objectifs du développement durable. Les employeurs de la région expriment leur profonde reconnaissance au Directeur général pour son leadership dans la démarche visant à faire de la création d'emploi et des droits au travail une réalité de plus en plus tangible dans toute la région.
75. Le porte-parole des travailleurs remercie le Directeur général pour son dynamisme et son leadership dans la quête d'équité, de justice sociale et d'une mondialisation équitable. Comme le Mahatma Gandhi avant lui, le Directeur général a démontré sa capacité de lutter pour la liberté par la non-violence, comme il l'a fait en appuyant le processus de démocratisation au Népal et l'engagement actif des partenaires sociaux dans le

développement du pays. Grâce à son leadership, l'OIT a gagné visibilité et respect. L'emploi et la création d'emplois figurent désormais en bonne place à l'ordre du jour des institutions financières internationales et du G20, et d'étroites relations ont été établies avec l'ASEAN et avec la Banque asiatique de développement (BAsD). Le Directeur général n'a pas seulement réussi à faire admettre à l'échelle mondiale que la mondialisation est actuellement déséquilibrée et intenable, mais il a aussi ouvert la voie à une réponse mondiale en parvenant à faire adopter la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable (2008) et le Pacte mondial pour l'emploi (2009), ainsi que les normes internationales du travail relatives à la relation d'emploi, aux conditions de travail décentes pour les gens de mer et les travailleurs domestiques et aux droits des personnes vivant avec le VIH/sida. Des thèmes d'une importance cruciale face à la crise figurent à nouveau à l'ordre du jour de la Conférence, notamment l'emploi des jeunes, le socle de protection sociale et le respect des droits fondamentaux au travail, alors même que ces droits étaient contestés dans plusieurs pays. La lutte de M. Somavia contre l'injustice et pour la restauration de la démocratie au Chili lui a valu des distinctions et des titres honorifiques. Tout récemment, il s'est vu décerné le Prix d'excellence pour l'ensemble de son action par le Comité des prix des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), en reconnaissance de ses efforts pour la réalisation des OMD et pour la promotion du développement social.

76. Le Directeur général remercie la région pour son amitié et pour lui avoir permis de mieux comprendre le monde dans ses diverses réalités. Il apprécie particulièrement cette ouverture d'esprit de l'OIT, organisation qui peut se pencher sur des questions aussi diverses que la politique macroéconomique et les conditions de vie des travailleurs domestiques, sa capacité à amener les gouvernements, les employeurs et les travailleurs à trouver des solutions ensemble et son ralliement résolu à la cause des jeunes, autour desquels s'articule sa vision de paix et de stabilité dans le monde.

Discussion du rapport du Directeur général

77. La directrice régionale pour l'Asie et le Pacifique et la directrice du Bureau régional de l'OIT pour les Etats arabes présentent le rapport du Directeur général intitulé *Building a sustainable future with decent work in Asia and the Pacific* (Promouvoir un avenir durable grâce au travail décent en Asie et dans le Pacifique). Elles font observer que c'est au cours de la quatorzième Réunion régionale de l'Asie et du Pacifique que les pays de la région ont décidé d'instaurer une Décennie du travail décent en Asie (2006-2015). Leur but était alors de promouvoir un développement durable et équilibré permettant d'obtenir des résultats économiques de premier plan et de progresser vers davantage d'équité sociale. Désormais parvenue à mi-parcours de cette décennie, la quinzième Réunion régionale de l'Asie et du Pacifique peut se prévaloir d'importantes réalisations telles que les PPTD nationaux qui ont été mis au point sur la base de solides consultations tripartites et d'informations viables sur le marché du travail. Alors qu'il n'existait qu'un seul PPTD en 2006, 20 sont aujourd'hui mis en œuvre et 20 autres sont actuellement en cours d'élaboration. Plusieurs réunions régionales, notamment la Réunion régionale Asie-Pacifique de haut niveau sur des stratégies d'inclusion sociale visant à élargir la couverture de sécurité sociale (New Delhi, 2008), le Forum arabe pour l'emploi (Beyrouth, 2009), la Réunion tripartite de haut niveau sur le travail décent pour un développement durable dans le Pacifique (Port-Vila, 2010) et la Conférence régionale sur les Etats arabes (Rabat, 2011), ont travaillé sur la question du travail décent en adoptant une perspective thématique.
78. Alors même que les pays d'Asie et du Pacifique sont les moteurs de la relance mondiale, la conjoncture économique mondiale pourrait compromettre l'instauration d'une croissance équilibrée, durable et riche en emplois. Les révoltes qui ont éclaté dans la région arabe ont eu des répercussions sur la situation socio-économique. Certains principes fondamentaux

sont à la base d'un avenir durable fondé sur le travail décent, et cela dans toutes les régions, quel que soit ce qui les différencie: i) meilleure coordination macroéconomique axée sur l'emploi et mise en place d'un socle de protection sociale; ii) promotion de compétences et d'emplois plus productifs, notamment dans les domaines de la reprise après sinistre et des emplois verts; iii) droits au travail et dialogue social pour renforcer la gouvernance du marché du travail conformément aux normes internationales du travail.

79. Dans toute la région, des progrès ont été accomplis dans les trois domaines suivants: mise en place de politiques économiques axées sur l'emploi, renforcement des statistiques du travail, initiatives visant à mieux faire respecter les droits au travail et les normes internationales du travail. Les législations du travail ont été réformées pour parvenir à un meilleur équilibre entre sécurité et flexibilité. Les entreprises se sont efforcées de mieux intégrer les personnes handicapées et celles vivant avec le VIH/sida. Les audits de genre se sont attaqués à la discrimination. Même si la région dépense moins que d'autres dans le domaine de la protection sociale, davantage de pays se sont dotés de systèmes de sécurité sociale et de systèmes de sécurité et de santé au travail viables du point de vue budgétaire. Le travail des enfants est en recul. Quant à la jeunesse, ainsi qu'on a pu le constater récemment dans les pays concernés, elle occupe, en règle générale une place centrale dans les mouvements de protestation populaire. Enfin, des mesures nationales et bilatérales ont permis d'améliorer la gouvernance des migrations de main-d'œuvre dans toute la région.
80. En ce qui concerne l'avenir, certains enseignements tirés des expériences passées pourraient permettre de progresser plus rapidement. Tout d'abord, les politiques nationales et régionales doivent être plus cohérentes et se renforcer mutuellement dans le cadre de l'Agenda du travail décent. Deuxièmement, la coopération régionale devrait être accrue dans des domaines tels que le changement climatique, les migrations de main-d'œuvre et les recherches conjointes sur la gouvernance du marché du travail. Troisièmement, l'accès à des informations et à des statistiques en temps réel pourrait être amélioré, ce qui permettrait de mieux informer l'élaboration des politiques. Quatrièmement, le tripartisme et le dialogue social devraient favoriser l'appropriation par les pays, condition essentielle au succès des politiques et des programmes.
81. Le porte-parole des employeurs souligne que les résultats économiques sans équivalents de l'Asie ont provoqué une croissance sans précédent de la classe moyenne. L'Asie peut soit évoluer vers l'emploi productif et la croissance axée sur l'investissement, soit tomber dans le «piège des revenus moyens». La croissance est déterminée par la flexibilité des marchés du travail asiatiques et, pour la maintenir, il faut se garder d'appliquer des approches et des politiques en vigueur dans d'autres régions. L'OIT doit continuer de promouvoir la productivité et l'emploi, la mise en place d'un environnement favorable aux petites et grandes entreprises, le développement des compétences et l'emploi des jeunes. Le porte-parole des employeurs met en garde contre la promotion de politiques redistributives, de réformes fiscales et de politiques monétaires qui ne relèvent pas du domaine de compétence de l'OIT, ou sur lesquelles l'Organisation ne dispose pas de l'expertise nécessaire. Il se prononce également contre une croissance des salaires artificiellement gonflée qui aurait pour effet de provoquer des poussées inflationnistes. Certaines idées avancées dans le rapport semblent découler d'une interprétation extensive du mandat de l'OIT en matière macroéconomique et de développement, et vont en fait à l'encontre de l'engagement qu'a pris l'Asie de favoriser la croissance et de la productivité lors de la quatorzième Réunion régionale Asie-Pacifique.
82. Le porte-parole des travailleurs estime que, si la mondialisation a permis à la région de progresser considérablement, elle n'a pu instaurer des conditions de vie décentes pour tous. Les niveaux d'inégalité qu'elle entraîne sont inacceptables. Dans une période de forte croissance économique (2001-2007), les salaires réels ont augmenté à un rythme beaucoup moins rapide que celui de la productivité du travail. Des politiques salariales plus efficaces

sont nécessaires pour renforcer les salaires vitaux et promouvoir davantage la négociation collective. En raison de la crise, l'emploi précaire a fortement augmenté, laissant beaucoup de travailleurs, notamment les femmes et les jeunes, sans protection sociale, sans sécurité de l'emploi et dans l'incapacité de s'organiser. Un environnement budgétaire et économique doit être créé pour faire reculer l'emploi précaire et bâtir un socle de protection sociale. La dépendance aux exportations doit être réduite en faveur d'un modèle de croissance à faibles émissions de carbone et tiré par les revenus, lequel dynamiserait la demande interne. Les quelque 50 millions de migrants de la région qui travaillent à l'étranger sont en droit d'être aidés dans leur recherche d'un emploi lucratif, et les droits des migrants sans papiers doivent être davantage protégés. Le système de parrainage (*kafala*) pratiqué dans les pays du Conseil de coopération du Golfe contrevient aux normes internationales du travail et doit être aboli. Quant aux efforts visant à faire ratifier les normes internationales du travail protégeant les travailleurs migrants et les travailleurs domestiques, ils doivent être intensifiés. La sécurité sociale est un droit fondamental et demeure un instrument clé de redistribution. S'il est nécessaire d'adopter de nouvelles normes régissant un socle de protection sociale et de promouvoir l'application de la convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952, et la convention (n° 131) sur la fixation des salaires minima, 1970, le temps est également venu d'instaurer des systèmes d'imposition plus progressifs. Les changements qui sont intervenus dans les systèmes de relations professionnelles ont affaibli le pouvoir de négociation des travailleurs et fait augmenter le nombre de différends. Les investissements dans l'inspection et l'administration du travail sont, quant à eux, en diminution. Le rythme des ratifications des conventions fondamentales de l'OIT reste peu soutenu, notamment dans le domaine de la liberté d'association et de la négociation collective. Faisant état des violations des droits syndicaux dans la région, l'intervenant fait observer que le gouvernement de Fidji qui a, par ailleurs, interdit à un syndicaliste de se rendre à la présente réunion, prend des mesures arbitraires (décrets et actes de harcèlement) visant à démanteler les syndicats. Il attire également l'attention sur le licenciement de travailleurs et de dirigeants syndicaux de Bahreïn sur des bases discriminatoires et sur le refus de reconnaître les droits des travailleurs dans les zones franches, mesure qui contrevient à la Déclaration de principes tripartite concernant les entreprises multinationales et la politique sociale et aux *Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales*. Refuser aux travailleurs la possibilité de recourir à des syndicats pour exprimer leurs revendications accroît le risque de révoltes sociales. L'intervenant dit déplorer que le vice-président gouvernemental de la réunion représente un pays qui n'a pas ratifié la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948. D'importants efforts doivent être consentis pour réduire les écarts de salaire, promouvoir l'accès des femmes aux postes de direction et ratifier les normes fondamentales du travail en faveur de l'égalité des sexes, notamment celles régissant la protection de la maternité, le partage équitable des responsabilités familiales, l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale et l'égalité des chances et de traitement sur le lieu de travail.

83. Tous les intervenants rendent hommage au gouvernement du Japon pour avoir accepté d'accueillir la réunion si peu de temps après le tremblement de terre et le tsunami qui ont tragiquement frappé le pays en mars 2011. Ce geste témoigne du fort attachement du Japon à l'OIT et à ses valeurs. Les intervenants expriment leurs sincères condoléances au peuple japonais et lui font part de leur profond respect.
84. Nombre d'intervenants attirent l'attention sur les mesures prises par les pays depuis la quatorzième Réunion régionale de l'Asie et du Pacifique pour placer la création d'emplois et le travail décent au centre de leurs politiques économiques et sociales. Beaucoup d'entre eux estiment que ces mesures ont permis à leurs économies de sortir plus rapidement de la crise mondiale. Beaucoup ont également insisté sur l'interdépendance des questions du marché du travail et sur l'importance majeure qu'il convient d'accorder au socle de

protection sociale, au dialogue social, au renforcement de la cohérence des politiques et au respect des droits fondamentaux dans les solutions envisagées.

85. Le ministre de l'Emploi et du Travail de la République de Corée signale que son pays a adopté un «budget pour les emplois» permettant de financer l'assurance sociale et de mettre en place une série de mesures favorables à l'emploi (abattements fiscaux pour les entreprises, coordination des politiques interministérielles de l'emploi et création d'un forum sur la création d'emplois publics-privés). Pour faire reculer le chômage des jeunes, un programme de promotion de l'entrepreneuriat a été créé, qui permet à ces derniers d'effectuer des stages dans les PME et de bénéficier d'un appui financier lorsqu'ils suivent une formation. Depuis 2006, la République de Corée a adopté huit conventions de l'OIT. Grâce aux conseils du BIT, le pays a encore progressé dans le domaine de la liberté d'association et de la démocratie sur le lieu de travail en introduisant le pluralisme syndical au niveau des entreprises. L'intervenant fait également observer que la République de Corée est devenue un pays donateur désireux de renforcer sa coopération et de partager son expérience dans le domaine du perfectionnement des ressources humaines.

86. Le ministre du Travail, des Invalides et des Affaires sociales du Viet Nam signale que la croissance durable de l'économie demeure jusqu'en 2020 l'objectif prioritaire des plans de développement du pays. Pour lutter contre l'aggravation des inégalités, le gouvernement a adopté des mesures ciblant les jeunes et d'autres groupes vulnérables. Le Viet Nam a obtenu des résultats satisfaisants concernant les cibles des OMD se rapportant à la réduction de l'extrême pauvreté et à l'égalité entre hommes et femmes, mais se heurte encore à des difficultés dans le domaine de la création d'emplois. Le plan national de développement s'est attaqué à ce problème en se fixant comme priorités la croissance des salaires, l'élargissement de l'assurance-chômage, la mise en place d'un socle de protection sociale à l'échelon national d'ici à 2015 et le développement des ressources humaines y compris dans le secteur agricole.

87. Le ministre du Travail de la Thaïlande fait observer que son gouvernement procède à la mise au point définitive de son premier PPTD. Ce PPTD, qui s'appuie sur un processus tripartite et qui est centré sur des questions sociales et économiques s'inspirant du Pacte mondial pour l'emploi et du rapport sur le socle de protection sociale, intègre des politiques qui promeuvent l'égalité et les droits fondamentaux. La réforme de la politique migratoire a permis de lutter contre la traite des personnes et les problèmes qui lui sont associés. Des mesures visant à secourir l'économie à court terme, à la restaurer à moyen terme et à la reconstruire à long terme ont été prises suite aux destructions provoquées par les inondations.

88. Le ministre du Travail et de l'Emploi de l'Inde souligne que la cohérence des politiques et la coopération aux échelles nationale et internationale sont essentielles pour parvenir à une croissance équilibrée. Le socle de protection sociale doit être défini en tenant compte des besoins et des moyens de chaque nation et ne pas se transformer en barrières non tarifaires protectionnistes. L'Inde a ratifié 43 conventions et reconnaît l'importance du dialogue social, mais ne partage pas le point de vue selon lequel il convient de lier commerce et respect des normes internationales du travail. Les Etats Membres de l'OIT doivent davantage coopérer pour protéger les travailleurs migrants.

89. Le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Emigration de l'Indonésie fait observer que la proposition du rapport relative à une «croissance solidaire» a été prise en compte dans l'appel récent du G20 à la création de meilleurs emplois, à l'élaboration d'un socle de protection sociale, à la justice sociale et à la réduction de la pauvreté, et a déjà été intégrée dans le Pacte indonésien pour l'emploi adopté plus tôt en 2011. L'intervenant fournit plusieurs exemples de la manière dont l'Indonésie renforce la protection des travailleurs

migrants. Reprenant le discours du président à la Conférence, l'intervenant préconise une coalition mondiale en faveur de l'emploi des jeunes.

90. Le ministre du Travail, de l'Emploi, de la Protection sociale des expatriés et des travailleurs expatriés du Bangladesh évoque les politiques récentes de son pays visant à créer des emplois productifs et à élargir les filets de protection sociale. Il mentionne notamment la politique nationale d'élimination du travail des enfants visant à soustraire près de 100 000 enfants au travail dangereux en 2012, le renforcement du respect de la législation dans le secteur du prêt-à-porter en consultation avec les partenaires sociaux et les acheteurs internationaux et en coopération avec le programme Better Work, la mise au point d'une politique nationale de développement des compétences et la reconstitution du Conseil consultatif tripartite.
91. Le ministre des Ressources humaines de la Malaisie met l'accent sur le programme de transformation économique de son gouvernement qui entend doter le pays d'une économie à hauts revenus d'ici à 2020. Pour réduire la dépendance par rapport à la main-d'œuvre étrangère et créer une main-d'œuvre nationale qualifiée, le programme intègre des mesures stratégiques de modernisation de la législation du travail et de renforcement de la gestion des ressources humaines et prévoit d'instaurer une assurance-chômage.
92. Le ministre des Coopératives, du Travail et de la Protection sociale de la République islamique d'Iran estime que les politiques financières promues par les institutions financières internationales ont freiné les progrès en matière de travail décent, et que l'attitude belliqueuse de certains Etats occupants a été source de violences et d'instabilité. Elle a eu pour effet de chasser des millions de personnes de leur patrie et s'est soldée par une diminution des envois de fonds et des subventions. Le gouvernement a récemment fusionné trois ministères et recentré ses efforts sur l'élargissement du dialogue social, sur l'appui aux PME et sur la promotion des compétences, de l'emploi sectoriel et de l'entrepreneuriat.
93. Un délégué du gouvernement de la Chine fait observer que la Chine promeut activement le travail décent et le développement solidaire. Atteindre les cibles fixées en matière de croissance économique et de recul du chômage demeure une priorité. La couverture en matière de santé a été étendue à 1,26 milliard de personnes, et la population des zones rurales et urbaines devrait bénéficier d'une couverture universelle en matière de retraite en 2012. Les droits des travailleurs, les services d'inspection du travail et la qualité des relations du travail sont en permanence renforcés. Les salaires minima ont été augmentés. Cependant, le pays est encore confronté à des difficultés, notamment au niveau de la promotion de l'emploi et de la sécurité sociale pour tous. Pour atteindre l'objectif fixé dans le cadre de la Décennie du travail décent en Asie, la Chine propose que la région accorde la priorité au développement humain et à l'emploi des jeunes, augmente les revenus, étende la couverture de sécurité sociale en tenant compte des conditions locales, contribue à l'instauration de relations du travail harmonieuses et développe la coopération entre les Etats Membres.
94. Le ministre du Travail et des Relations professionnelles de la Papouasie-Nouvelle-Guinée souligne l'importance de renforcer la gouvernance du travail, la croissance de l'emploi, le développement des compétences et la durabilité des entreprises. Il met l'accent sur l'impact positif de la coopération Sud-Sud sur le travail décent et mentionne à cet égard la collaboration récente de son pays avec Fidji en matière de SST. Il fait part de la volonté de son gouvernement de trouver un juste équilibre permettant d'assurer un avenir durable, et cela, par le biais de la coopération entre les pays de la région Pacifique.

95. Le ministre de l'Environnement, du Territoire et du Développement agricole de Kiribati partage le point de vue du précédent intervenant, selon lequel le changement climatique représente la plus grande des menaces pour le développement. Le PPTD de Kiribati met prioritairement l'accent sur le développement des compétences de la main-d'œuvre nationale afin d'aider les travailleurs à trouver un emploi productif dans les autres pays de la région. Kiribati est le premier pays à avoir ratifié la convention du travail maritime, 2006 (MLC, 2006), ce qui lui permet de protéger ses travailleurs du secteur maritime et de préserver leurs envois de fonds. Kiribati a ratifié les huit conventions fondamentales, et d'autres ratifications devraient suivre.
96. La secrétaire parlementaire aux écoles, à l'éducation et aux relations professionnelles de l'Australie souligne que la réalisation du travail décent exige une action concertée et déterminée pour veiller à ce que les politiques se renforcent mutuellement et sont pleinement intégrées dans les cadres macroéconomiques. L'intervenante souligne que, pour sortir de la crise, l'Australie axe largement son action sur la promotion des emplois verts et d'une culture entrepreneuriale. L'Australie est fière de collaborer avec l'OIT dans ses programmes promouvant de meilleures conditions de travail, les emplois verts, la gestion des migrations de main-d'œuvre et la gouvernance du marché du travail.
97. Un délégué des travailleurs de la Chine émet un certain nombre de suggestions concernant la réalisation du travail décent. Il propose notamment les mesures suivantes: accélérer la restructuration industrielle en mettant le cap sur l'innovation technologique et l'économie verte; renforcer la coopération économique régionale pour réduire la dépendance aux échanges; mettre en place un socle de protection sociale; et favoriser la paix sociale par un partage équitable des retombées de la croissance économique.
98. Un délégué du gouvernement de la Nouvelle-Zélande explique que son pays a pour priorité de promouvoir le plein emploi productif, d'augmenter la productivité du travail et de faciliter le passage de l'école au travail, ce qui correspond aux trois thèmes prioritaires à l'ordre du jour de la réunion. La Nouvelle-Zélande, comme d'autres pays de la région, est exposée aux catastrophes naturelles. La protection sociale est l'un des principaux outils qui a été utilisé pour faciliter la reconstruction et accélérer la reprise après les tremblements de terre de 2010-11 à Christchurch.
99. Un délégué des employeurs de l'Inde rappelle que, dans la région Asie-Pacifique, les taux de croissance ont été élevés dans le commerce et l'investissement. La région est parvenue à faire reculer fortement la pauvreté, mais souffre cependant d'un déficit de protection sociale et d'une croissance inégale de la productivité, qui contribue à accroître les inégalités. L'intervenant préconise de faire figurer l'emploi au premier rang des priorités politiques et de privilégier des mesures flexibles, la forte productivité et l'équilibre entre flexibilité et sécurité afin d'assurer la durabilité des entreprises. Une attention particulière doit être accordée au développement des compétences, lequel est en mesure de garantir l'employabilité tout au long de la vie.
100. Un délégué des travailleurs de Singapour souligne l'importance du travail décent et de la coopération entre les partenaires sociaux pour l'avenir de la région. Singapour a pris rapidement des mesures tripartites pour contrer la crise financière mondiale et a été l'un des premiers pays à se redresser grâce à l'application de l'Agenda du travail décent et à l'établissement d'un consensus tripartite. Toutefois, compte tenu de la brièveté de la reprise, Singapour se prépare déjà à la prochaine crise en prenant des initiatives tripartites visant à appuyer le développement des capacités des travailleurs sous-employés à cause de la récession et en mettant en place une protection sociale plus étendue et de meilleure qualité.

- 101.** Le ministre du Travail et des Relations sociales de Sri Lanka déclare que le Plan national d'action pour le travail décent fournit des orientations globales pour la création d'emplois de qualité. Avec l'appui du BIT, son pays progresse dans les domaines suivants: création d'un réseau de la jeunesse, politique migratoire, mise au point d'une feuille de route pour l'élimination des pires formes de travail des enfants, réduction des pratiques déloyales du travail et politique nationale sur le VIH/sida.
- 102.** La Secrétaire d'Etat au Travail et à l'Emploi des Philippines convient du fait qu'il est nécessaire de mettre au point un cadre régional commun et des principes fondamentaux fondés sur le travail décent. Le programme d'action du Plan de développement des Philippines a pour principaux objectifs l'instauration du travail décent et d'une bonne gouvernance. Le renforcement de la compétitivité, les investissements dans le capital humain, l'examen régulier du système des migrations temporaires, la réforme de la législation du travail et la coopération régionale figurent parmi les réformes prioritaires du gouvernement.
- 103.** Un délégué employeur de la République islamique d'Iran souligne l'impact de la crise économique mondiale et du chaos financier, ainsi que la persistance du problème du chômage. La région Asie-Pacifique détient un formidable potentiel de croissance. L'aggravation des disparités économiques internationales doit cependant inciter à tout mettre en œuvre pour que cette croissance soit équitable et sans exclusive. Il est nécessaire d'engager une coopération régionale afin de mettre sur pied un système d'alerte qui permettra d'anticiper les perturbations mondiales. Investir dans la jeunesse est pour les pays le plus sûr moyen de se doter des capacités dont ils auront besoin pour rester compétitifs à l'avenir. Le secteur privé, véritable moteur de la croissance, doit être redynamisé. L'OIT doit évaluer l'impact des mesures qui ont été prises et proposer des stratégies de sortie satisfaisantes.
- 104.** Un délégué employeur de la Chine souligne la nécessité d'une croissance durable et équilibrée, propre à apporter aux travailleurs le plein emploi, des créations d'emplois et des possibilités d'épanouissement. Il préconise un renforcement de la coopération pour tout ce qui a trait au développement des ressources humaines, à la promotion de l'emploi et à la formation des jeunes. Il invite instamment l'OIT à poursuivre ses recherches sur les questions relatives au travail qui se posent dans la région. La clé de la justice sociale réside dans le soutien aux entreprises, notamment les PME. Il importe à cet égard de renforcer la coopération régionale.
- 105.** Le ministre du Travail de Bahreïn indique que son gouvernement s'emploie à promouvoir les valeurs et les principes des normes internationales du travail, à soutenir les associations professionnelles et à assurer la protection des droits des travailleurs migrants; toutes les mesures correspondantes sont prises dans le cadre de la réforme entreprise à l'échelle du pays.
- 106.** Un délégué employeur des Emirats arabes unis met en lumière l'amélioration des relations de travail dans son pays, la mise en place d'une protection sociale pour les travailleurs et l'amélioration des conditions de vie des travailleurs migrants. Il souligne les avantages qui échoient aux pays exportateurs de main-d'œuvre et indique, alors que les réformes du marché du travail sont en cours, qu'il convient de faire le bilan des mesures prises pour améliorer la protection des travailleurs migrants et se pencher simultanément sur les gains générés par ces travailleurs dans leur pays d'origine. Il se félicite de pouvoir débattre de cette question avec l'OIT et tous les acteurs concernés.
- 107.** La ministre du Travail du Népal confirme la détermination de son pays à promouvoir le travail décent et l'égalité des chances pour tous. Tout en réformant son marché du travail et étendant la sécurité sociale, le Népal apporte un soutien aux travailleurs migrants, aux

travailleurs du secteur informel et aux groupes marginalisés. Le Népal, qui sort d'un conflit qui s'est prolongé pendant une dizaine d'années, souhaite pouvoir disposer d'un soutien financier et technique de la part de ses partenaires pour le développement.

- 108.** Un délégué travailleur du Népal évoque les initiatives prises par les syndicats de son pays, notamment pour soutenir le processus de paix et mettre en place une législation du travail et une protection sociale dans le secteur informel. Il invite le gouvernement à ratifier la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et à renforcer la protection des travailleurs migrants.
- 109.** Un délégué employeur du Bangladesh rappelle que son pays a été parmi les premiers à reprendre à son compte la notion de travail décent. La mise en œuvre concrète de cette notion est toutefois difficile pour une économie orientée vers l'exportation, à l'heure où le monde est en crise, où les taux de chômage sont de plus en plus alarmants, les pertes d'emploi de plus en plus nombreuses, les inégalités sociales de plus en plus criantes. L'intervenant invite le BIT à proposer de nouvelles orientations pour promouvoir l'emploi des jeunes, rappelle la nécessité d'apporter un soutien aux travailleurs migrants et d'améliorer la productivité et les compétences, compte tenu notamment du différentiel de compétitivité entre l'Asie et l'Europe. Il faut prendre de nouvelles mesures pour renforcer le dialogue social, dans le but de mettre en place un programme efficace de promotion du travail décent, qui consacrera les droits des travailleurs comme ceux des employeurs.
- 110.** Le ministre du Travail et des Affaires sociales de l'Iraq déclare que son pays attache une grande importance à la mise en œuvre du travail décent. Son gouvernement reconnaît la nécessité d'instaurer un développement juste et durable et accorde la priorité au développement des ressources humaines, en tenant compte de l'impact de la mondialisation. Une commission nationale a été créée pour assurer l'application du plan de développement et réduire la pauvreté.
- 111.** Un délégué du gouvernement du Qatar se dit préoccupé par le niveau élevé du chômage dans le monde arabe. Son pays a créé une institution pour améliorer les conditions économiques et sociales des jeunes. Une nouvelle législation sur les ressources humaines a été adoptée pour promouvoir l'emploi dans les secteurs public et privé.
- 112.** Un délégué des employeurs de la Jordanie rappelle l'importance de l'emploi des jeunes et la nécessité de disposer d'établissements de formation de qualité pour aider les jeunes à acquérir les qualifications nécessaires. Les employeurs reconnaissent avec les travailleurs que le travail décent est essentiel pour la pérennité des entreprises. La crise financière qui secoue le monde et les troubles suscités par les inégalités montrent à l'évidence qu'il faut impérativement adopter en matière de développement une approche équitable, afin que tout le monde puisse en bénéficier.
- 113.** Un délégué employeur des Emirats arabes unis, rappelant le rôle majeur du secteur privé dans la promotion du travail décent, mentionne les initiatives prises dans son pays pour faire face à la crise financière mondiale et créer un environnement favorable. Il évoque notamment les fonds affectés à l'aide aux entreprises et aux jeunes, la mise en place de services de conseil aux PME et les mesures adoptées pour stabiliser le système bancaire.
- 114.** Un délégué travailleur de la République islamique d'Iran déclare que le respect des droits fondamentaux au travail, un climat favorable aux entreprises et des relations entre employeurs et travailleurs fondées sur le respect et la dignité humaine sont indispensables pour la concrétisation du travail décent. Il rappelle que l'emploi joue un rôle déterminant dans la qualité de la vie et attire à cet égard l'attention sur la question de l'emploi des jeunes dans les pays en développement. Les initiatives du gouvernement dans ce domaine, mais aussi la promotion des emplois verts et de l'égalité entre hommes et femmes, les

transferts de technologie et des programmes de formation pourraient contribuer à la réalisation du travail décent dans la région. L'intervenant invite l'OIT à créer un fonds mondial pour assurer la protection des travailleurs pendant les périodes de crise.

115. Un délégué du gouvernement de l'Afghanistan souligne que l'emploi productif, les entreprises durables et le développement des compétences sont essentiels pour l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables dans son pays. Il est capital à cet égard de mettre en place un système performant d'analyse et d'information sur le marché du travail qui puisse relayer les mesures concrètes liées aux interventions macroéconomiques, à la création d'emplois et à la formation professionnelle. L'intervenant invite l'OIT à participer à la réalisation d'une enquête sur la population active, qui permettra de mesurer l'incidence du travail des enfants, ainsi qu'au renforcement des micro, petites et moyennes entreprises (MPME), à la promotion de l'emploi des jeunes, à l'amélioration de la gouvernance du marché du travail et du dialogue social, ainsi qu'au renforcement de la protection des travailleurs migrants.

116. Une déléguée du gouvernement de Hong-kong, Chine, évoque les initiatives prises pour promouvoir l'emploi des jeunes – mesures visant à améliorer l'employabilité, services d'aide à la recherche d'emploi, services de placement – et qui ont permis de faire baisser leur taux de chômage. Elle mentionne les mesures prises récemment pour instaurer un salaire minimum légal, en s'appuyant sur le dialogue tripartite et des statistiques fiables, et mettre en place en faveur des personnes à bas revenu un système de subvention pour les transports.

117. Un délégué du gouvernement du Cambodge indique que son pays a activement appliqué la législation destinée à doper la création d'emplois, a respecté les principes et droits fondamentaux au travail, a amélioré les conditions de travail et les relations professionnelles, et s'attache actuellement à étendre la protection sociale. Son gouvernement remercie le BIT pour son soutien technique, qui permettra d'assurer avec succès la mise en œuvre du prochain PPTD.

118. Un délégué du gouvernement du Pakistan évoque les difficultés auxquelles le monde du travail est aujourd'hui confronté, notamment le creusement du fossé entre les riches et les pauvres. Il faut donc impérativement mettre en place un arsenal complet de mesures sociales, politiques et économiques. Le dialogue social, mis en œuvre par des organisations de travailleurs et d'employeurs fortes et indépendantes, joue à cet égard un rôle important; il incombe à l'Etat d'assurer la stabilité politique et civile. La question de la protection sociale pour les travailleurs est importante et mérite toute l'attention nécessaire. Le Pakistan s'est doté d'un système d'assurances sociales qui comporte un régime de prestations sociales et des programmes de versements en espèces. Malgré les maigres ressources dont il dispose, le pays tient à assurer à sa population une vie moins difficile.

119. Un délégué employeur de Bahreïn se félicite de la bonne tenue de l'économie de la région Asie-Pacifique au cours de la dernière décennie, qui a permis à des millions de personnes de sortir de la pauvreté. Cette rapide croissance s'est cependant accompagnée d'une aggravation des problèmes sur les marchés du travail, notamment en termes de discrimination et de chômage. Il conviendrait d'accorder davantage d'attention aux questions sociales et, notamment, de prendre des mesures pour lutter contre les inégalités et d'assurer la protection sociale nécessaire pour soutenir la demande locale. Bahreïn a fait depuis 2006 d'importants progrès dans le domaine des relations professionnelles et des droits de l'homme, et une nouvelle loi contre la traite des personnes a été adoptée. L'intervenant invite instamment à mieux comprendre les besoins des PME ainsi que leur rôle dans le développement économique.

- 120.** Un délégué employeur du Népal évoque les accords historiques qui ont été conclus avec les syndicats sur le salaire minimum, la sécurité sociale, la flexibilité et la discipline, et fait observer que l'application de ces accords continue de soulever des difficultés. Résolument favorable à l'instauration d'une protection sociale, il est en revanche plus réservé en ce qui concerne la possibilité d'étendre cette protection à l'économie informelle et aux travailleurs népalais expatriés, et s'interroge sur la viabilité à long terme d'un système appelé à ne couvrir qu'une petite portion de la population. Il rappelle également que la création d'emplois et d'entreprises durables est indispensable pour assurer la protection sociale.
- 121.** Un délégué travailleur de l'Inde dénonce l'attitude adoptée par certains, qui consiste à se focaliser sur le problème de l'emploi et à reléguer au second plan la question du travail décent. Toutes les formes de travail doivent assurer un salaire et des conditions de travail décentes, la sécurité de l'emploi, la protection sociale, des garanties en matière d'hygiène et de sécurité, l'égalité des sexes, et cela aussi bien dans le secteur informel que dans l'économie formelle. Le travail forcé et le travail des enfants doivent être combattus. On assiste malheureusement non pas à une croissance riche en emplois qui autoriserait un véritable partage des bénéfices entre les travailleurs, mais à l'essor des formes de travail mal rémunérées qui relèvent de l'exploitation. En Inde, les travailleurs ont dû attendre soixante-deux ans pour que la notion de salaire minimum vital soit reconnue et doivent encore lutter pour obtenir ne serait-ce que le salaire strictement minimum. Le tripartisme et le dialogue social, soutenus par les initiatives gouvernementales en faveur de la ratification des normes internationales du travail et de l'instauration d'une législation favorable aux travailleurs, sont d'une importance capitale pour la concrétisation du travail décent.
- 122.** Un délégué employeur de l'Australie constate que la région Asie-Pacifique a connu de fortes turbulences depuis la dernière réunion. Malgré ces difficultés, la région a poursuivi sa croissance et continué de créer des emplois, ce qui a permis à des millions de personnes de s'affranchir de la pauvreté et a favorisé l'apparition d'une classe moyenne en plein essor. Une telle réussite est le fruit à la fois d'un travail soutenu et d'une souplesse d'approche. L'intérêt que porte l'OIT à la dimension sociale de la mondialisation n'est nullement incompatible avec le mode d'intervention adopté en Asie; encore faut-il procéder avec suffisamment de souplesse en tenant compte des divers contextes nationaux comme du contexte régional. L'intervenant est favorable à l'accord de partenariat qui a été conclu entre l'OIT et l'Australie, accord qui, sur la base du dialogue tripartite, favorise le renforcement des institutions dans de nombreux pays de la région. Malgré les avancées significatives réalisées dans le cadre de certains cas d'atteinte à la liberté syndicale, l'intervenant se dit préoccupé par les violations des droits fondamentaux relatifs à la liberté d'association qui ont été perpétrées aux Fidji.
- 123.** Un délégué travailleur d'Oman souligne l'importance du dialogue social et de la négociation collective pour le développement durable et le règlement des conflits. Son pays a établi une structure tripartite nationale pour susciter une coopération active entre toutes les parties; les priorités actuelles sont la réforme du droit du travail, la hausse de la productivité et des salaires, et l'amélioration des conditions de travail dans le secteur privé.
- 124.** Un délégué employeur du Pakistan rappelle les difficultés auxquelles son pays doit aujourd'hui faire face – catastrophes naturelles, terrorisme, problèmes de sécurité – et remercie le BIT et la communauté internationale de l'aide fournie pour aider à la reprise, à la reconstruction et à l'instauration de la paix. Il signale également les efforts considérables déployés unanimement par la population pakistanaise pour surmonter ces difficultés. Grâce au PPTD, le pays progresse dans les domaines du développement des compétences, du dialogue social et de la promotion de l'emploi.

125. Le Secrétaire principal du Parlement pour la main-d'œuvre de Singapour mentionne les mesures tripartites mises en œuvre pendant la crise économique. Les partenaires tripartites vont continuer à aider les travailleurs faiblement rémunérés en améliorant leurs compétences et en permettant aux travailleurs âgés de travailler après soixante-deux ans et de se préparer à la retraite. Son pays a signé un accord de partenariat avec l'OIT en vue d'étudier les questions relatives au travail qui se posent dans les pays de l'ASEAN.
126. Un délégué travailleur de la République de Corée signale les progrès réalisés depuis la réunion de Busan, tout en faisant observer que la crise économique actuelle est entrée dans une nouvelle phase. Il évoque le sentiment d'exaspération provoqué par le coût de l'éducation, les manifestations qui se sont déroulées dans le cadre du Printemps arabe, le chômage élevé et l'endettement des Etats-Unis, et le mouvement «Occuper Wall Street». En République de Corée, le chômage et les défaillances des systèmes de protection sociale ont été à l'origine de plusieurs suicides. Ces dernières années, marquées par les inégalités qui sévissent sur le marché du travail coréen, notamment le chômage des jeunes et les horaires de travail excessifs, ont davantage été placées sous le signe de la précarité que sur celui du travail décent. L'intervenant invite instamment son gouvernement à ratifier la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, ainsi que la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949.
127. Le délégué du gouvernement de la France rappelle l'engagement pris par les dirigeants du G20 à Cannes de renforcer la dimension sociale de la mondialisation en intégrant les questions sociales et les questions relatives à l'emploi dans la stratégie du G20 en faveur de la croissance et de l'emploi et en faisant de ces questions l'un des dossiers prioritaires du groupe. Un groupe de travail, appelé à se consacrer en priorité à l'emploi des jeunes, a été institué. La notion de socle de protection sociale y a été mentionnée pour la première fois, ainsi que la nécessité de promouvoir et de respecter les principes et droits fondamentaux au travail. Les organisations internationales, notamment l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le FMI, la Banque mondiale, l'OCDE et l'OIT, ont été invitées à renforcer leur dialogue et leur coopération. Pour la première fois, le Business 20 et le Labour 20 se sont réunis en même temps que le G20 et ont adopté une déclaration commune.
128. Un représentant de la Fédération syndicale mondiale évoque les principales difficultés auxquelles est confrontée la région Asie-Pacifique. Il s'agit notamment du creusement des inégalités de revenus, de la polarisation croissante des salaires, de la persistance d'inégalités entre les hommes et les femmes, des limitations de la protection sociale, de l'emploi informel ou précaire, des restrictions qui pèsent sur la liberté d'association et la négociation collective et des répercussions des catastrophes naturelles. Il signale également le caractère préjudiciable des programmes d'ajustement structurel sur les services sociaux, l'emploi, la durabilité des petites entreprises et l'affiliation syndicale. La flexibilité mise en œuvre sur le marché du travail pousse les travailleurs vers l'économie informelle. La frustration et la colère de tous les laissés-pour-compte de ce système fondé sur l'exploitation sont de plus en vives et appellent impérativement une transformation radicale et l'instauration d'un nouvel ordre économique fondé sur les principes de la justice, du développement équitable, de la participation citoyenne, de l'accès universel aux services essentiels, de la protection et de la promotion de tous les droits de l'homme. Il faut pour cela rediriger les investissements publics vers le secteur social, la protection des emplois, notamment ceux des travailleurs migrants, et, par un infléchissement radical, faire de l'utilité sociale, et non plus uniquement des profits financiers, la véritable finalité des politiques financières, industrielles et commerciales.

Le socle de protection sociale pour une mondialisation équitable et inclusive

129. La réunion est l'occasion de lancer dans la région de l'Asie et du Pacifique le rapport intitulé *Le socle de protection sociale pour une mondialisation équitable et inclusive*, aussi appelé le *rapport Bachelet*.
130. M^{me} Sudha Pillai, membre du Groupe consultatif de l'initiative en faveur de l'instauration d'un socle de protection sociale, présente le rapport. L'objectif du groupe consultatif est de mieux faire connaître l'initiative au niveau mondial et de fournir des orientations sur la mise en œuvre du socle de protection sociale dans le monde entier. Le socle de protection sociale est l'une des neuf initiatives anticrise adoptées dans le cadre du système des Nations Unies qui est dirigée par l'OIT et l'Organisation mondiale de la santé en vue d'aider des pays à établir des socles de protection sociale au niveau national dans le cadre de leurs systèmes complets de protection sociale. Il est un facteur déterminant pour l'exercice effectif des principaux droits humains et pour la justice sociale et un outil important pour lutter contre la pauvreté et les inégalités.
131. Le socle de protection sociale a trois objectifs, à savoir: prévenir la pauvreté grâce à un revenu minimum garanti; subvenir aux besoins essentiels de la population en lui garantissant un accès universel à des services sociaux essentiels à un coût raisonnable; et améliorer les compétences individuelles permettant d'accéder à des emplois décents mieux rémunérés. Il fait partie de la stratégie bidimensionnelle d'extension de la sécurité sociale adoptée par l'OIT. Le socle servant de base, d'autres régimes qui offrent des niveaux de prestations plus élevés peuvent être mis en place. Nous sommes maintenant à un tournant historique car de nombreux pays sont en train d'étendre rapidement la protection sociale (protection de la santé, garantie de revenu pour les familles avec enfants, garantie de l'emploi, allocations familiales universelles, garantie de revenu minimum ou pension de vieillesse). Chaque pays doit trouver son propre modèle et sa propre voie pour mettre en place un socle de protection sociale. M^{me} Pillai conclut son intervention en citant les nombreuses institutions internationales et les nombreux documents-cadres qui ont entériné le socle de protection sociale aux niveaux mondial et régional.
132. M. Assane Diop, directeur exécutif du Secteur de la protection sociale du BIT, fait ressortir le lien entre le *rapport Bachelet* et les activités connexes de l'OIT, notamment le plan d'action visant à donner suite aux conclusions de la 100^e session de la Conférence internationale du Travail (CIT). Le plan d'action prévoit cinq catégories d'activités: élaboration des politiques et activités normatives; développement et partage des connaissances; services consultatifs techniques; renforcement des capacités; et création et renforcement des partenariats avec d'autres organisations. Les participants à la session de 2012 de la CIT examineront une éventuelle recommandation sur le socle de protection sociale qui, si elle est adoptée, donnera aux Etats Membres, aux partenaires sociaux et à la communauté internationale au sens large des orientations sur la mise en œuvre de socles de protection sociale au niveau national pour réduire la pauvreté et promouvoir le développement économique et social durable. Le Bureau encourage en outre la ratification de la convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952.
133. Des outils d'analyse ont été mis au point dans le cadre de l'Initiative pour un socle de protection sociale pour appuyer les activités consultatives et le dialogue national concernant diverses mesures qui pourraient être prises à cet égard. Ces mesures sont notamment les suivantes: une procédure permettant d'évaluer les politiques nationales relatives au socle de protection sociale et de repérer les lacunes dans la couverture; un outil pour calculer les coûts et un protocole simplifié d'évaluation rapide; et une méthode de simulation pour évaluer l'impact théorique sur la pauvreté. Pour l'heure, le BIT fournit une assistance à un nombre croissant de pays dans le cadre de groupes de travail sur la

protection sociale composés d'acteurs nationaux, d'organismes des Nations Unies et d'autres partenaires de développement. Le Centre international de formation de Turin offre aussi des activités de formation aux niveaux national, sous-régional et interrégional à des fonctionnaires et des employés d'organismes nationaux de sécurité sociale.

Premier groupe de discussion thématique

Coordination des politiques macroéconomiques, des politiques de l'emploi et de la protection sociale

134. Le premier groupe de discussion thématique axe ses travaux sur la coordination des politiques macroéconomiques, des politiques de l'emploi et de la protection sociale. Le groupe est composé des membres suivants: M. Yadong Wang, directeur général adjoint, Département de la promotion de l'emploi, ministère des Ressources humaines et de la Sécurité sociale, République populaire de Chine; M. Shamsuddin Bardan, directeur exécutif de la Fédération des employeurs de Malaisie; et M. Guangping Jiang, directeur général, membre du secrétariat, Département international, All-China Federation of Trade Unions (ACFTU), et membre travailleur du Conseil d'administration du BIT. M^{me} Sudha Pillai, secrétaire membre de la Commission de planification de l'Inde, est experte invitée, et M. Stephen Pursey, directeur du Département de l'intégration des politiques et statistiques du BIT, est l'animateur du débat.
135. L'animateur attire l'attention sur la croissance économique impressionnante de l'Asie mais note que le nombre d'emplois décents créés n'est pas suffisant et que la pauvreté est toujours très largement répandue. Etant la région du monde la plus grande et la plus dynamique, l'Asie doit montrer la voie à suivre pour mettre en place un nouveau modèle de croissance inclusive. Il existe un certain nombre de politiques et de cadres sur lesquels prendre appui, en particulier compte tenu du contexte économique mondial, qui nécessitent une coordination plus étroite des politiques.
136. Le participant gouvernemental note que, même si l'emploi en Chine a augmenté chaque année de façon constante, il n'en reste pas moins que, vu l'importance de la population, des millions de personnes sont toujours au chômage. Il souligne le changement d'orientation du pays qui privilégie désormais le développement des marchés intérieurs au détriment de la dépendance à l'égard des exportations, la préservation de l'environnement et non plus la consommation élevée d'énergie et qui, en lieu et place d'une croissance tirée par l'investissement, préfère une croissance axée sur la consommation. Le douzième plan quinquennal de la Chine (2011-2015) donne la priorité à l'emploi dans le développement économique et social, et l'emploi est en outre considéré comme un concept fondamental de gouvernance. Il incombe au gouvernement à tous les niveaux de mesurer la création d'emplois et d'évaluer les impacts des politiques macroéconomiques sur l'emploi. A cette fin, un mécanisme de coordination a été établi; il prévoit l'élaboration des politiques entre les différents services avec la participation des partenaires sociaux.
137. Le participant employeur note que la région Asie-Pacifique n'est pas épargnée par l'évolution de la situation économique mondiale. Toutefois, l'augmentation du commerce intrarégional ayant pour moteur la demande régionale permet à la région de résister à l'impact d'un ralentissement mondial. En ce qui concerne les politiques, l'Asie doit mettre ses atouts à profit, notamment l'innovation et le renforcement des compétences; elle pourra ainsi améliorer sa compétitivité et créer un environnement propice à l'investissement tout en favorisant l'intégration économique régionale. L'orateur se demande si la région doit réorienter son modèle de croissance compte tenu des succès antérieurs. L'OIT doit se concentrer non sur des questions de politique budgétaire et monétaire mais sur son mandat essentiel. En outre, les décisions politiques doivent être prises dans le cadre du contexte national. L'OIT ne doit pas imposer de politiques contradictoires ou de politiques

identiques pour tous; elle doit au contraire aider les pays à évaluer l'impact sur l'emploi de diverses politiques et conventions.

138. Le participant travailleur souscrit aux principales conclusions du rapport du Directeur général en ce qui concerne notamment l'emploi des jeunes et l'adoption d'un nouveau modèle de croissance fondé sur l'emploi décent. Il faut pour cela mettre en place des institutions du marché du travail solides, un dialogue social efficace, une négociation collective et des politiques salariales bien conçues. Il faut améliorer la cohérence des politiques aux niveaux national, régional et mondial. L'orateur demande que les syndicats soient davantage associés aux travaux des institutions financières multilatérales. Les travailleurs appuient le socle de protection sociale qu'ils considèrent comme un droit humain fondamental. Toutefois, le niveau des dépenses publiques pour la protection sociale est très faible dans la région; cette situation est souvent due à une fausse idée de la charge financière. L'OIT doit appliquer les mesures recensées dans la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable. Les institutions financières internationales doivent intégrer les normes internationales du travail dans leurs conditions de prêt. Les pays de la région doivent ratifier et appliquer les huit conventions fondamentales de l'OIT ainsi que la convention (n° 117) sur la politique sociale (objectifs et normes de base), 1962, la convention (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947, la convention (n° 129) sur l'inspection du travail (agriculture), 1969, la convention (n° 131) sur la fixation des salaires minima, 1970, et la convention (n° 158) sur le licenciement, 1982.
139. L'experte invitée souligne la nécessité d'évaluer les politiques macroéconomiques de façon globale aux niveaux national et multilatéral car il existe souvent des contradictions entre les politiques. L'OIT doit jouer un rôle clé dans la convergence des politiques au niveau international. Le socle de protection sociale est un exemple positif. L'oratrice prend note des mesures prises par le gouvernement de la Chine pour améliorer la coordination des politiques. Dans le cas de l'Inde, malgré les efforts faits pour promouvoir la cohérence des politiques, les politiques individuelles sont souvent élaborées sans tenir compte du contexte. La région s'est efforcée de réduire les coûts de main-d'œuvre pour attirer l'investissement étranger, mais les salaires et les travailleurs doivent être considérés non comme des facteurs de production mais comme des moteurs de croissance économique. Etant donné la fragilité de l'économie mondiale, les politiques économiques, les politiques de l'emploi et les politiques sociales doivent être interdépendantes.
140. Un délégué travailleur de Bahreïn note que les efforts faits par la Chine pour changer de modèle de croissance sont un enseignement important à tirer. En ce qui concerne les remarques du membre gouvernemental du groupe, il reconnaît qu'il est important de définir des politiques propres aux pays, mais il appuie l'application universelle des normes internationales dans une économie mondialisée.
141. Un délégué employeur du Pakistan note qu'il faut faire des efforts supplémentaires pour promouvoir le socle de protection sociale et ses avantages. Des mesures d'incitation sont nécessaires pour attirer des entreprises et des entrepreneurs et obtenir un soutien de leur part. Les gouvernements doivent aussi participer au financement de la protection sociale.
142. Une déléguée travailleuse de l'Indonésie attire l'attention sur le recours excessif à la sous-traitance et au travail précaire. Elle propose que les participants à la réunion n'encouragent pas l'emploi précaire, sauf si cette catégorie de travailleurs jouit de tous les droits accordés aux travailleurs permanents.
143. Un délégué travailleur de l'Inde s'interroge sur la qualité de l'emploi et des conditions de travail en Chine, étant donné que le pays est une source de main-d'œuvre et de production bon marché.

144. Une déléguée travailleuse du Japon souligne que l'égalité entre hommes et femmes doit être au centre des débats sur la protection sociale et l'emploi. Elle se félicite du résultat du débat sur la sécurité sociale qui a eu lieu à la Conférence internationale du Travail en 2011 et prend note de la féminisation de la pauvreté et du problème posé par l'emploi des jeunes dans le monde entier.
145. Le participant employeur répond que l'augmentation des salaires étant liée à la productivité, il sera possible de financer le socle de protection sociale compte tenu de l'augmentation des cotisations salariales et patronales. Par ailleurs, l'intégration régionale englobant la circulation des travailleurs, la reconnaissance et l'harmonisation des qualifications au-delà des frontières nationales sont essentielles. Il faut pour cela qu'il y ait une plus grande cohérence avec les politiques salariales.
146. Le participant gouvernemental décrit le mécanisme de coordination entre les services établis dans le cadre du Conseil d'Etat et placé sous l'autorité du ministre des Ressources humaines et de la Sécurité sociale, qui a pour rôle de donner des indications au Premier ministre sur la politique de l'emploi et l'investissement local. En ce qui concerne le faible coût de la main-d'œuvre en Chine, l'intervenant fait observer que cela a été un avantage mais que maintenant la priorité étant donnée à la qualité de l'emploi, les coûts de main-d'œuvre ont augmenté. La Chine a récemment adopté une loi sur l'assurance sociale et réformé ses régimes de retraite en vue d'assurer une protection universelle.
147. Le participant travailleur attire l'attention sur le fait que l'emploi précaire n'est pas une bonne chose pour les travailleurs et les membres de leur famille car il n'offre aucune protection pour l'avenir. Il demande aux gouvernements et à l'OIT de poursuivre l'examen de la question.
148. L'experte invitée indique que les gouvernements ont une responsabilité budgétaire et morale de fournir une protection sociale. Les employeurs doivent faire plus attention aux travailleurs et les travailleurs doivent être plus objectifs. Les gouvernements doivent financer les régimes de protection sociale et, d'ailleurs, ils sont nombreux à le faire.
149. Un délégué du gouvernement du Japon indique que, face aux crises financières mondiales et à la grande catastrophe provoquée par le tremblement de terre à l'est du Japon, le Japon a adopté une politique économique fondée sur une nouvelle stratégie de croissance, notamment la protection sociale. La protection sociale pour tous est un défi compte tenu du faible taux de natalité et du vieillissement de la population au Japon. Les filets de sécurité sociale sont renforcés en allongeant la durée de versement des allocations chômage et en assurant une formation professionnelle. Il est nécessaire d'assurer la viabilité budgétaire du système.
150. Un délégué du gouvernement de l'Afghanistan se demande comment il est possible d'établir une politique de l'emploi solide sans information de base et fiable sur le marché du travail.
151. Un délégué travailleur du Pakistan explique que les coûts de main-d'œuvre ne sont qu'un élément des coûts de production. Il y a une pression à la baisse sur les salaires pour augmenter les bénéfices. Même si les gains de productivité sont parfois payés sous forme de primes, il faut que les travailleurs soient organisés.
152. La ministre du Travail et de la Gestion des transports du Népal note que les pays les moins avancés sont pénalisés par des ressources limitées et diverses crises, dont les catastrophes écologiques. Il est nécessaire d'accroître la productivité et de développer la croissance à forte intensité de main-d'œuvre et de mieux comprendre la gestion macroéconomique. Elle se félicite de l'appui apporté par d'autres pays tant sur le plan des ressources que du

partage des connaissances. Le secteur privé joue un rôle important, mais il ne peut pas se substituer à un gouvernement efficace, et il faut pour cela renforcer la capacité des Etats. Le Népal est tributaire des travailleurs migrants et des fonds qu'ils envoient dans leur pays et compte sur l'OIT et d'autres pour remodeler le cadre macroéconomique et le rendre plus inclusif.

153. Un délégué du gouvernement des Philippines, prenant l'exemple des travailleurs migrants, estime que la cohérence des politiques doit s'inscrire dans un cadre régional.
154. Un représentant de la CSI souligne la nécessité d'inclure les travailleurs migrants dans les régimes de protection sociale et demande quelle est la forme de protection sociale dont bénéficient les travailleurs contractuels et les travailleurs migrants en Chine.
155. Le Sous-secrétaire général chargé du développement économique, Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies, indique que les résultats économiques de la région ont été satisfaisants, mais que les perspectives ne sont guère réjouissantes compte tenu du ralentissement prévu pour les pays avancés. Il n'est pas possible de miser sur les marchés intérieurs pour la croissance quand les salaires sont contenus. Il existe diverses formes de protection sociale dans la région, et une approche unique ne peut pas être imposée.
156. Un délégué employeur de l'Inde rappelle aux participants à la réunion que le travail n'est pas une marchandise et qu'il faut trouver une meilleure expression que «marché du travail».
157. Un délégué du gouvernement de l'Iraq souligne l'importance du dialogue et la nécessité de respecter la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable.
158. Le participant gouvernemental indique que, en ce qui concerne les politiques de l'emploi, les modèles de l'OIT sont de bons exemples et note que les pays les moins avancés peuvent bénéficier de la coopération technique du BIT, comme cela a été le cas pour la Chine. Il souligne combien il est important de partager des données d'expérience entre les régions et les pays et en veut pour exemple la réunion et le débat d'experts.
159. Le participant employeur donne l'exemple de la Malaisie, où les gains de productivité sont partagés avec les travailleurs, que ceux-ci soient syndiqués ou non, et se demande si une politique uniforme pourrait être appliquée à tous les pays.
160. Le participant travailleur précise que les syndicats sont favorables à l'investissement, mais demande que les investissements soient judicieux et qu'ils aient une dimension sociale. En ce qui concerne les travailleurs migrants, une coopération internationale est nécessaire non seulement entre les pays, mais aussi entre les syndicats. L'OIT doit prêter davantage attention à cette question.
161. L'experte invitée souligne la nécessité de reconnaître la diversité des pays lors de la définition des politiques nationales mais de tenir compte des normes internationales. Elle encourage la diffusion d'informations régulières et fiables sur le marché du travail pour la conception des politiques et demande à l'OIT son appui en la matière.
162. L'animateur rappelle les questions très diverses qui ont été examinées. Les participants ont mis en relief la grande confiance témoignée à la région et le devoir qui incombe à celle-ci de relever les défis qui l'attendent qui sont, dans de nombreux cas, une conséquence de ses succès. Cela montre que la cohérence des politiques est importante mais qu'il faut respecter la diversité de la région.

Deuxième groupe de discussion thématique

Emploi productif, entreprises durables et développement des compétences

- 163.** Le deuxième groupe de discussion thématique se consacre à la question de l'emploi productif, des entreprises durables et du développement des compétences. Il réunit les intervenants suivants: M. Yoshio Maki, Vice-Premier ministre de la Santé, du Travail et des Affaires sociales (Japon), M. Anup Chandra Pandey, Secrétaire adjoint du ministère de l'Emploi et du Travail (Inde), M. Md. Fazlul Hoque, président de la Fédération des employeurs du Bangladesh, et M. Han Thong Seng, Secrétaire général adjoint du Congrès national des syndicats (Singapour). L'animateur du débat est M. José Manuel Salazar-Xirinachs, directeur exécutif du Secteur de l'emploi du BIT.
- 164.** L'animateur note que les éléments de la thématique sont les indispensables composantes d'une croissance vigoureuse, durable et équilibrée. Les conclusions concernant la promotion des entreprises durables et les conclusions sur les compétences en vue de stimuler la productivité, la croissance de l'emploi et le développement, adoptées respectivement par la Conférence internationale du Travail en 2007 et en 2008, constituent un cadre précieux pour les activités de l'OIT dans ces domaines. Face à l'excellente performance de nombreuses économies asiatiques, certains économistes sont allés jusqu'à parler de «miracle économique», mais les mandants tripartites savent bien que les choses ne sont pas si simples. Quel que soit le niveau de développement du pays considéré, on peut trouver des politiques et des institutions solides, des alliances efficaces entre l'Etat et le marché et des idéaux nationaux mobilisateurs qui sont le fruit du dialogue social, mais on trouve également des pays où ces divers éléments sont de moindre qualité. Quatre des économies en question figurent parmi les 20 premières de l'indice de compétitivité mondiale, et six d'entre elles parmi les 100 premières. En ce qui concerne les infrastructures, certains pays ont affiché des résultats impressionnants, mais d'autres se sont montrés nettement moins performants. Les PME sont d'importantes pourvoyeuses d'emploi. Aujourd'hui, les politiques destinées à promouvoir l'emploi productif préconisent de soutenir les PME en s'attachant à améliorer le contexte dans lequel elles exercent leurs activités, en promouvant une véritable culture entrepreneuriale, en renforçant les services au développement de l'entreprise et en leur facilitant l'accès au crédit. En ce qui concerne les compétences, la région peut se vanter de posséder quelques pratiques d'excellence, notamment lorsqu'il s'agit d'adapter les politiques de formation aux impératifs du cercle vertueux d'une croissance conjuguée à l'amélioration des salaires et du niveau de vie, ou de déceler les compétences qui seront nécessaires pour l'avenir. Beaucoup de jeunes diplômés sont malgré tout au chômage et l'on constate sur le marché du travail une inadéquation persistante entre l'offre et la demande. On constate cependant que, même dans les pays où elle est vigoureuse et soutenue, la croissance n'exerce pas un effet d'entraînement suffisamment puissant sur les marchés du travail, et n'a pas d'effet intégrateur sur le plan social. Un autre défi à relever consiste à renforcer la composante écologique et la durabilité des investissements réalisés dans la région. Des politiques sectorielles clairement définies, fondées sur le dialogue social, sont au cœur de toute stratégie visant à accroître le contenu en emplois de la croissance et à en assurer la viabilité à long terme, tant sur le plan social qu'au niveau écologique.
- 165.** Le participant gouvernemental du Japon évoque les diverses difficultés auxquelles son pays doit faire face pour assurer la sécurité de l'emploi dans une période caractérisée par la progression du secteur informel et les déséquilibres démographiques, ainsi que les mesures prises pour tenter de remédier à ces difficultés. Il explique l'impact social de l'essor des formes de travail atypiques. Nombre de ceux qui cherchent un emploi permanent doivent se contenter d'un emploi irrégulier, et cette situation devient de plus en plus fréquente. Ce type d'emploi étant synonyme d'insécurité et de bas salaire, les travailleurs concernés ont tendance à se marier plus tardivement, phénomène qui fait chuter le taux de natalité,

aggrave les déséquilibres démographiques et compromet le financement à long terme du régime de sécurité sociale. Le deuxième problème est l'allongement des horaires de travail, responsable de l'augmentation des troubles psychologiques et du nombre de décès. La troisième difficulté concerne la mise en valeur des ressources humaines, tâche des plus délicates à l'heure où le travail se précarise et où l'on investit de moins en moins dans la formation. Le Japon tente de résoudre ces problèmes au moyen d'approches intersectorielles, comportant une réforme de la fiscalité et du système de sécurité sociale. En ce qui concerne les ressources humaines, le gouvernement a mis en place un ensemble de services d'orientation pour toutes les questions touchant à l'orientation professionnelle, au développement des compétences et à l'emploi. Des centres de services spécialisés dans les problèmes de l'emploi aident à placer les demandeurs d'emploi, en particulier les jeunes et les personnes qui occupent un emploi irrégulier. Quant au problème de l'allongement des horaires de travail, le gouvernement a mis au point plusieurs mesures, et s'est notamment fixé pour objectif de réduire les effectifs des travailleurs qui doivent effectuer de longs horaires dans le cadre d'activités dangereuses, et de mettre en place un service de consultation médicale, dans le droit fil des directives élaborées par le bureau des normes du travail. En ce qui concerne le développement des compétences, dont la finalité est l'amélioration du revenu, le gouvernement joue un rôle capital dans la formation des travailleurs victimes de suppressions d'emploi. Un système de cartes pour l'emploi, dont le gouvernement assure activement la promotion et qui intègre tous les éléments susmentionnés, a été mis en place.

- 166.** Le participant gouvernemental de l'Inde fait observer que, pour que la croissance ait un sens, il faut qu'elle soit sans exclusive. On ne peut accepter qu'un milliard de personnes en soient les laissés-pour-compte. On comprend dès lors l'importance du travail décent et la nécessité de concrétiser la croissance par une véritable création d'emplois. Il importe de comprendre la nature du marché du travail pour élaborer des stratégies d'emploi efficaces. Or la caractéristique majeure de l'économie et de l'emploi en Asie tient au fait qu'ils sont largement enracinés dans le secteur informel. Une forte proportion de travailleurs de l'économie informelle ne dispose d'aucune protection, que ce soit en termes de salaires, de santé ou de sécurité au travail, et reste totalement en dehors de la sphère d'influence des syndicats. Souvent, il s'agit de travailleurs indépendants ou de saisonniers agricoles. L'arrivée massive des jeunes sur le marché du travail, loin d'être une source d'espoir, pourrait être catastrophique si elle n'est pas gérée correctement. L'intervenant mentionne diverses stratégies, dont l'une consiste à mettre en œuvre au sein même de l'économie informelle des politiques actives du marché du travail, agissant aussi bien sur l'offre que sur la demande. Du côté de l'offre, un exemple est fourni par la loi Mahatma Gandhi sur la protection de l'emploi rural (NREGA) qui garantit cent jours de travail par an à tous les ménages pauvres vivant en zone rurale. Du côté de l'offre, le gouvernement de l'Inde a lancé une initiative de développement des compétences qui vise à assurer une formation aux jeunes qui quittent l'école avant d'avoir achevé leur scolarité et aux travailleurs du secteur informel. Il est nécessaire d'assurer une adéquation entre l'offre et la demande, et il faut pouvoir disposer d'une information de qualité sur le marché du travail. L'intervenant recommande de mettre au point des modèles permettant de promouvoir les compétences transférables et de mettre en place un cadre national de qualifications. Il recommande également de recourir à des mécanismes de financement alternatifs permettant d'intervenir auprès de l'importante population rurale, notamment les établissements de microfinance, et de promouvoir, par des systèmes de prêts et par le biais de coopératives, les agro-industries et les entreprises non agricoles.
- 167.** Le participant employeur aborde la question de l'inadéquation entre la demande et l'offre de main-d'œuvre. Il souligne l'importance du dialogue, notamment entre le gouvernement, responsable de l'offre de formation, et les employeurs, le secteur privé étant le principal fournisseur d'emplois. Evoquant le débat qui s'est tenu lors d'un forum qui réunissait de jeunes chefs d'entreprise, l'intervenant fait observer que cette inadéquation entre l'offre et

la demande est responsable du fait que certains jeunes bien diplômés ne parviennent toujours pas à trouver un emploi. Il est par conséquent essentiel d'orienter les jeunes vers la formation la plus appropriée. L'intervenant demande au BIT de s'intéresser activement à la question de la transition entre l'école et la vie active. La question de la durabilité des entreprises doit être considérée comme prioritaire, car toutes les autres en dépendent. Il faut améliorer la productivité, en s'appuyant non seulement sur la formation, mais en procédant à une refonte des modes de fonctionnement de l'entreprise. Les bénéfices découlant des gains de productivité doivent être équitablement partagés entre le capital et le travail. Les emplois verts sont pour l'entreprise durable un dossier prioritaire, au même titre que la stabilité sociale et politique et les investissements dans les infrastructures. L'intervenant termine son intervention en citant le passage du rapport du Directeur général dans lequel ce dernier explique que l'amélioration de la réglementation des entreprises passe par une étroite collaboration avec le secteur privé, l'objectif étant de déceler les obstacles à la croissance et à la diversification et de déterminer les interventions nécessaires, tout en assurant le respect des normes sociales et environnementales. Tout l'enjeu consistera à prolonger concrètement ce dessein par des actions concrètes et des réformes dans un nombre accru de pays au cours de la décennie du travail décent en Asie.

- 168.** Le participant travailleur de Singapour partage le point de vue des autres participants en ce qui concerne le vieillissement de la population, la nécessité de promouvoir les coopératives, l'investissement dans les compétences et le développement des ressources humaines ainsi que le rôle capital du dialogue social. La formation professionnelle assure aux travailleurs des salaires plus élevés et de meilleures conditions de travail et améliore la productivité des entreprises. Pour y parvenir, la liberté d'association et la négociation collective sont d'une importance capitale. Pourtant, de nombreux pays et les zones franches d'exportation (ZFE) n'autorisent pas l'exercice de ces droits. La formation professionnelle devrait être gratuite, au même titre que l'éducation pour tous les enfants et la formation continue, en particulier pour les jeunes. L'application de la recommandation (n° 195) sur la mise en valeur des ressources humaines, 2004, permettrait d'améliorer sensiblement la situation des jeunes. Les conventions de l'OIT et la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale (Déclaration sur les entreprises multinationales) constituent également une source précieuse d'orientations à cet égard. En ce qui concerne la question de l'entreprise durable, l'intervenant préconise la mise en œuvre des conclusions de 2007 concernant la promotion des entreprises durables, notamment les trois piliers. La durabilité de l'entreprise ne repose pas uniquement sur la compétitivité et la productivité, mais aussi sur les conditions de travail, la santé et la sécurité au travail, les salaires et la négociation collective. L'économie informelle doit être structurée, dans l'esprit de la Résolution de 2002 concernant le travail décent et l'économie informelle.
- 169.** Les ministres et les représentants des gouvernements et des organisations d'employeurs et de travailleurs participant au débat confirment l'importance des sujets traités.
- 170.** D'une manière générale, ils reprennent à leur compte la notion d'entreprise durable, sont conscients de l'importance du secteur privé, qui est le principal créateur d'emplois, et approuvent le rôle de l'OIT, qui est chargée de promouvoir l'application des orientations contenues dans les conclusions de 2008. La représentante de l'Internationale des services publics (ISP) met en garde contre le danger qu'il y aurait à assimiler durabilité et compétitivité, le risque étant que le secteur des services ne subvienne plus qu'aux seuls besoins des couches les plus aisées de la population. L'intervenante insiste sur la nécessité d'accorder davantage d'attention aux conditions de travail et note que, dans ce contexte, il convient de ne pas sous-estimer le rôle du secteur public en sa qualité d'employeur.
- 171.** Les délégués consacrent beaucoup de temps à l'examen de certains aspects du développement des compétences, et notamment à la question de l'inadéquation entre

l'offre et la demande de travail. Le représentant employeur de l'Inde complète les informations apportées par le représentant du gouvernement de son pays à propos de l'initiative de développement des compétences, et indique que le secteur privé a participé aux travaux du comité de gestion. Le représentant du gouvernement de l'Inde et le délégué des employeurs du Pakistan estiment tous deux qu'il est important de disposer d'un système d'accréditation et d'un répertoire standard des certifications professionnelles pour améliorer l'employabilité des travailleurs et assurer leur intégration sur le marché du travail, et cela aux niveaux tant régional que mondial. Le délégué des travailleurs de Nouvelle-Zélande est d'avis que les pouvoirs publics et les entreprises se doivent de partager le risque que comporte le fait d'investir dans certains types de formation, car il est difficile de prédire la demande future et le risque est trop élevé pour être pris en charge par les seuls travailleurs.

172. Le système de garantie de l'emploi rural (NREGA) mis en place en Inde suscite un vif intérêt, et de nombreux participants souhaitent savoir si les emplois proposés sont durables. Le représentant du gouvernement de l'Inde explique qu'une grande partie des emplois assurés dans le cadre de ce dispositif visent à compléter les activités agricoles saisonnières, l'objectif étant d'essayer d'apporter un élément de réponse au problème du sous-emploi et d'assurer une sécurité minimale de revenu aux ménages ruraux pauvres. La plupart des emplois ont une composante écologique – conservation de l'eau, récoltes, irrigation. L'identification des besoins locaux, qui se fait dans le cadre d'un processus participatif, permet un ajustement sélectif des activités proposées. Le représentant travailleur de l'Inde indique que l'on doit à ce programme une augmentation des salaires agricoles; le délégué des employeurs du Bangladesh se demande quant à lui s'il est vraiment judicieux d'affecter le budget de l'Etat à un dispositif de ce type, s'il ne serait pas préférable d'investir dans la formation professionnelle. Un délégué des employeurs de l'Inde fait observer qu'un tel système n'est pas de nature à valoriser la productivité et la responsabilisation, deux éléments capitaux pour les activités du secteur privé. Un délégué des employeurs de l'Iraq indique que la promotion des compétences appropriées permettrait de créer une société stable, reposant sur le respect des principes et droits fondamentaux au travail et de la non-discrimination entre les sexes. Le représentant du gouvernement japonais, les délégués des employeurs du Bangladesh et de Sri Lanka et l'animateur du BIT conviennent qu'il ne saurait y avoir de solution unique pour la région Asie-Pacifique, du fait de l'extrême diversité de cette dernière. L'animateur conclut le débat en rappelant que l'on doit à la région d'importantes innovations et que le partage des connaissances et l'apprentissage réciproque seront les clés de la mise en œuvre de l'Agenda du travail décent et de l'instauration d'une croissance sans exclusive.

Troisième groupe de discussion thématique

Droits au travail et dialogue social

173. Le troisième groupe de discussion thématique examine les questions relatives aux droits au travail et au dialogue social. Le groupe est composé des personnes suivantes: M^{me} Rosalinda Dimapilis-Baldoz, ministre du Travail et de l'Emploi des Philippines, M. Peter Anderson, président de la Chambre australienne de commerce et d'industrie, M. Zahoor Muhammad Awan, secrétaire général par intérim de la Fédération des travailleurs pakistanais, M^{me} Jacinta Collins, secrétaire parlementaire chargée des questions scolaires, de l'éducation et des relations sur le lieu de travail, Australie, et une experte invitée, M^{me} Shen Qinqin, vice-doyenne de l'Institut chinois des relations professionnelles. M. Guy Ryder, directeur exécutif du Secteur des normes et des principes et droits fondamentaux au travail du BIT, fait office de modérateur.
174. L'animateur rappelle que l'Asie et le Pacifique sont les locomotives de l'économie mondiale. La région a surmonté la crise économique mondiale avec beaucoup moins de

difficultés que les autres parties du monde et beaucoup s'attendent à ce que ce siècle soit celui de l'Asie. La question qui se pose est celle de savoir si le modèle qui a généré une croissance économique impressionnante pendant ces quarante dernières années peut obtenir des résultats aussi exceptionnels pendant les quarante prochaines années sans être adapté. L'intervenant fait observer que la situation est quelque peu paradoxale. D'une part, les participants soulignent leur attachement commun au respect universel des droits consacré par la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail, 1998, et d'autre part, bien que 2015 soit la date butoir fixée pour la ratification universelle des huit conventions fondamentales, l'Asie et le Pacifique doivent encore fournir les deux tiers des 92 ratifications «manquantes». Si l'on fait abstraction des normes fondamentales, les Etats Membres de l'OIT ont, dans leur ensemble, ratifié 42 conventions en moyenne alors que les pays de la région n'en ont jusqu'à présent ratifié que la moitié, à savoir 21 exactement. Partant du constat que les inégalités s'accroissent et que les salaires progressent beaucoup plus lentement que les gains de productivité, beaucoup d'intervenants ont insisté sur la nécessité de rééquilibrer l'économie mondiale, de promouvoir une croissance solidaire aux fruits équitablement partagés et de protéger les catégories les plus vulnérables de la société. Le Bureau reçoit un nombre de plus en plus élevé de demandes de services dans le domaine de la réforme du droit du travail, de la création d'institutions du marché du travail axées sur le dialogue social et du renforcement des capacités de ses membres. Il serait vraiment souhaitable d'orienter le débat sur la stabilité sociale et la durabilité de la croissance.

175. La participante gouvernementale des Philippines fait observer que son gouvernement n'a eu d'autre choix que d'opter pour un solide processus de dialogue social. Les Philippines ont renforcé à dessein le Conseil tripartite pour la paix sociale (TIPC) pour en faire le principal organe consultatif auprès de la Présidence et du Conseil des ministres. Le conseil est naturellement appelé à analyser les contraintes que fait peser l'intégration régionale sur l'emploi et la flexibilité du marché du travail. Il s'occupe aussi plus largement des questions touchant au cadre général de développement et au respect des droits fondamentaux au travail. Les autorités chargées de la planification du développement, des échanges, de l'application de la législation et du développement des ressources humaines participent toutes activement aux activités des conseils tripartites nationaux et régionaux pour la paix sociale. Des conseils tripartites régionaux ont été mis en place dans tout le pays, ce qui permet aux acteurs tripartites du marché du travail local en prise avec les réalités du terrain de prendre eux-mêmes des décisions sur les questions de travail dans les principales industries génératrices d'emplois. Dans le secteur bancaire, les acteurs tripartites sont récemment parvenus à un consensus sur un code librement consenti de bonnes pratiques sur l'externalisation et la sous-traitance qui confie à des professionnels issus de l'industrie, l'arbitrage des différends sur le code. La mise au point de ce code par les acteurs du secteur a duré six mois. De nombreux points ont été examinés dont celui de l'exercice des droits syndicaux des travailleurs dans le cadre de ce processus. Les conseils nationaux ont également activement participé à l'élaboration des politiques macroéconomiques établies dans le plan de développement à moyen terme, ce qui permettra de conforter la paix sociale.
176. Le participant employeur souligne que, dans leur immense majorité, les employeurs et les entreprises reconnaissent que la réussite à long terme de leurs activités dépend du dialogue avec les travailleurs ainsi que de l'équité des salaires et des conditions de travail. L'universalité des droits est un principe important mais l'application universelle des droits est plus difficile lorsque certaines conditions favorables ne sont pas réunies. Pour que ces droits soient pleinement mis en œuvre, il faut qu'il existe au préalable un environnement propice caractérisé par une économie forte, des entreprises durables et rentables, un climat politique stable et des structures juridiques pérennes garantissant l'application et le respect de la législation. Le dialogue social requiert des niveaux minima de capacité des employeurs et des travailleurs. De plus, les droits universels doivent être adaptés à des

circonstances locales parfois très diverses et ne peuvent pas toujours produire les mêmes effets dans tous les contextes. Si les salaires ou les conditions de travail fournissent un filet de protection sociale, c'est également le cas de l'emploi. Dans la région, la croissance de la productivité a permis d'améliorer les salaires et les conditions de travail mais elle a surtout servi à créer des emplois. L'intervenant reconnaît qu'il est possible d'obtenir davantage de ratifications dans la région mais tient à rappeler que le lien entre la ratification des instruments et la jouissance effective des droits est loin d'être automatique.

- 177.** Le participant travailleur déclare qu'il est déçu de constater que la région est encore loin d'avoir ratifié l'ensemble des conventions fondamentales. Le non-respect du droit d'organisation et de négociation collective des travailleurs est illustré par le faible nombre de ratifications. Dans des pays comme le Bangladesh, Fidji, le Myanmar et les Philippines, des travailleurs ont été directement victimes de mesures de discrimination antisyndicale et certains ont parfois même été assassinés. Les travailleurs entendent que la situation particulière de Fidji soit examinée au cours de cette réunion. Dans ce pays, les membres de la fonction publique sont souvent exclus de la négociation collective et les droits syndicaux des travailleurs domestiques et des travailleurs de l'économie informelle sont souvent bafoués. Quant aux salaires minima censés permettre aux travailleurs les moins qualifiés de subvenir à leurs besoins vitaux, ils sont, dans la plupart des cas, insuffisants comme ceux, par ailleurs, des travailleurs qualifiés. Près de 5,3 pour cent du PIB régional sont consacrés aux dépenses de santé et à la sécurité sociale mais la couverture sociale est insuffisante pour prévenir l'exclusion sociale. Les femmes représentent la moitié de la main-d'œuvre régionale mais elles sont victimes de discrimination salariale et sont confinées dans les emplois temporaires et informels. Les travailleurs migrants ont besoin d'un solide cadre multilatéral qui les protège de la servitude auxquels peuvent les réduire certains agents de recrutement sans scrupules. Il faut mettre un frein à la sous-traitance. Il est urgent de prendre des mesures pour prévenir les nombreux accidents mortels dont sont victimes les travailleurs, notamment dans les mines et le secteur de la construction.
- 178.** La participante gouvernementale de l'Australie fait observer que la région abrite 73 pour cent des travailleurs pauvres de la planète. La région doit allier performances économiques et équité sociale. Le dialogue social est essentiel dans la mesure où il n'existe aucune solution universelle permettant de réaliser le travail décent ou d'appliquer les normes internationales du travail. En qualité de membre fondateur de l'OIT, l'Australie est fière de participer en tant que partenaire à un ensemble de projets visant à renforcer le travail décent dans la région. L'Australie a investi 15 millions de dollars australiens dans l'application plus rigoureuse des normes internationales du travail tout en promouvant le dialogue social, et a notamment utilisé à cette fin le Pacte mondial pour l'emploi et le Cadre de gouvernance du travail et des migrations de main-d'œuvre dans la région Pacifique. Le programme Better Work de l'OIT montre combien l'on peut renforcer la productivité et la compétitivité des travailleurs en renforçant leurs capacités. Le fait que le G20 ait reconnu la nécessité de promouvoir les principes et droits fondamentaux au travail ainsi que leur respect et se soit engagé à cet égard est encourageant. La loi sur le travail équitable adoptée il y a deux ans a non seulement ouvert une ère nouvelle de coopération dans les relations professionnelles et renforcé la protection des principes et droits fondamentaux au travail, mais a également reconnu le besoin d'efficacité, de productivité et de compétitivité des entreprises.
- 179.** L'experte invitée (Chine) fait observer que, dans son pays, les relations professionnelles s'orientent vers des pratiques moins bureaucratiques répondant davantage aux pressions du marché du travail. Pendant les dix dernières années, l'offre abondante de main-d'œuvre a renforcé le capital et affaibli le travail. La population chinoise devrait croître jusqu'en 2015, de même que le chômage. Parallèlement, les différends du travail dans le secteur privé sont en augmentation tandis que se creusent, notamment au détriment des travailleurs migrants des zones rurales, les écarts salariaux et les inégalités. Du fait que les travailleurs

deviennent de plus en plus conscients de leurs droits, les conflits collectifs du travail sont en constante augmentation. Le gouvernement chinois a commencé à rééquilibrer la croissance en prêtant davantage d'attention au travail décent, à la négociation collective et à l'harmonie des relations du travail dans les entreprises. La Chine a adopté une nouvelle législation sur la promotion de l'emploi, les contrats de travail, la médiation et l'arbitrage dans les conflits du travail, ainsi que sur l'assurance sociale. Quand la crise a frappé, le gouvernement a lancé un plan de relance économique qui a permis d'obtenir 8,7 pour cent de croissance en 2009, de créer 20 millions de nouveaux emplois et de protéger 60 millions d'emplois existants. Récemment, la Fédération des syndicats de Chine s'est fixé des objectifs ambitieux en matière de syndicalisation des travailleurs et de négociation collective au niveau des entreprises. L'harmonie est une valeur cardinale dans la tradition chinoise et les Chinois considèrent le tripartisme comme un mécanisme essentiel à son instauration dans le monde du travail.

- 180.** Les participants posent des questions sur les sujets suivants: droits des employeurs (entre autres dans le cas des travailleurs en lutte qui ont brûlé deux usines et n'ont pas été poursuivis pour vandalisme); protection des travailleurs contre l'externalisation et la sous-traitance; protection des travailleurs domestiques et des travailleurs migrants; capacité des gouvernements à investir dans le dialogue social alors qu'ils sont soumis à des contraintes budgétaires croissantes; importance des normes internationales ratifiées par rapport aux législations nationales.
- 181.** La participante gouvernementale des Philippines fait observer que le dialogue avec l'OIT pourrait aider à trouver des solutions inédites aux problèmes d'application qui se posent après la ratification lorsqu'un pays ayant ratifié refuse d'abdiquer sa souveraineté. Les Philippines ont accueilli avec satisfaction les discussions constructives sur la convention n° 87 avec la mission de haut niveau de l'OIT et la coopération ultérieure qui a été mise en place avec le Bureau pour promouvoir les normes pertinentes auprès des groupes concernés, notamment la magistrature et la police. Les textes de loi s'inspirant des recommandations de cette mission sont actuellement examinés dans le cadre d'un processus de consultations tripartites ainsi que par le Congrès.
- 182.** Le participant travailleur fait observer que le droit qu'ont les employeurs de gérer librement leurs entreprises est protégé non seulement par les lois du travail, mais également par d'autres lois. Il est difficile de percevoir dans quelle mesure la ratification pourrait compromettre l'application des normes si les normes en question font déjà partie de l'ordre juridique national. En Asie du Sud, cependant, les travailleurs des zones franches d'exportation sont souvent exclus du champ d'application des lois nationales, ce qui laisse aux entreprises nationales toute latitude pour les exploiter.
- 183.** L'animateur relève deux questions: L'OIT a-t-elle tort d'envisager une ratification universelle des conventions fondamentales d'ici à 2015? La relation de travail stable fait-elle partie des conditions essentielles au respect des droits des travailleurs?
- 184.** Le participant employeur fait observer que les gouvernements tirent argument de l'ancienneté d'un grand nombre de normes pour prendre position contre la ratification. Pour rester pertinente, l'OIT doit reconnaître les divers types de relations de travail existants dans les entreprises modernes. L'emploi direct ne rend pas l'emploi indirect ou l'emploi occasionnel illégitime ou injuste. La participante gouvernementale de l'Australie partage le point de vue selon lequel des entreprises rentables et de solides institutions du marché du travail facilitent l'exercice des droits sans constituer pour autant des conditions préalables indispensables à leur réalisation.
- 185.** L'experte invitée dit estimer que la Chine accorde davantage d'attention aux normes internationales du travail et s'attache à créer un environnement propice à leur application.

- 186.** Le délégué des travailleurs de l'Australie déclare que, pour son groupe, la réalisation des principes fondamentaux est une obligation découlant de la Constitution de l'OIT, qu'il y ait ou non ratification par les pays. Les normes fondamentales ne relèvent pas d'un choix, il s'agit d'un minimum devant être appliqué. Le travail ne constituant pas une marchandise, elles ne peuvent être mises en balance avec les résultats économiques. L'argument des employeurs selon lequel les droits et le travail décent pourraient constituer des options est contre-productif dans la mesure où il condamne la région à un avenir de bas salaires.
- 187.** Le représentant de la Fédération internationale des ouvriers du transport (ITF) demande à la participante gouvernementale des Philippines des informations sur l'action de protestation menée par l'Association des employés de Philippine Airlines contre les tentatives de la compagnie aérienne d'externaliser leurs services. Dans sa réponse, la participante interrogée dit refuser de formuler des observations sur une affaire dont la justice est actuellement saisie. Elle déclare cependant qu'aux Philippines le droit de gérer librement une entreprise est reconnu depuis longtemps, les seules limites imposées étant que l'entrepreneur respecte des principes d'humanité, d'équité et de pondération et ne porte pas atteinte aux droits syndicaux. La sous-traitance non fiable a été interdite par la loi qui exige que les intermédiaires soient suffisamment bien équipés. Du fait que la sécurité de l'emploi des travailleurs est une question des plus sensibles, les principes régissant la sous-traitance légitime sont élaborés sur une base tripartite et interdisent, par exemple, à l'employeur de recourir à la sous-traitance pour contourner des dispositions légales protégeant la sécurité au travail, les droits syndicaux ou la sécurité de l'emploi, et notamment l'interdiction de mettre fin à une relation de travail sans juste motif ou de manière illégale. Aux Philippines, certaines activités ne peuvent être externalisées. Dans la mesure où l'externalisation peut faire l'objet de négociations collectives ou de codes de pratiques négociés, il n'entre pas dans les prérogatives de l'employeur de l'imposer. L'externalisation est soumise à un contrôle tripartite.
- 188.** Le délégué du gouvernement du Japon demande comment le gouvernement de la Chine aide les entreprises à faire face aux augmentations minimales salariales. Le Japon a ratifié la convention (n° 131) sur la fixation des salaires minima, 1970, et a décidé d'augmenter les salaires minima en 2009 après des consultations tripartites approfondies. Il a créé un fonds de 5 milliards de yen pour aider les entreprises à absorber la hausse des salaires. L'experte invitée (Chine) répond que son pays prévoit d'augmenter les salaires minima de 13 pour cent par an jusqu'en 2015 afin de dédommager les travailleurs à bas salaires qui, pendant ces trente dernières années, n'ont pas bénéficié des retombées du développement économique. Le gouvernement a mis en place des mesures d'incitation fiscales destinées à promouvoir la création d'emplois, la contribution des entreprises à l'assurance sociale et le développement des compétences. La participante gouvernementale de l'Australie déclare que, bien que le système australien de fixation des salaires minima soit différent, les pouvoirs publics de son pays ont mis en place des incitations analogues tout en promouvant activement les pratiques productives en entreprise.
- 189.** Le délégué du gouvernement de l'Indonésie se demande si les entreprises, notamment celles des grands pays en développement où les gouvernements ont une influence plus limitée, ne peuvent pas laisser aux travailleurs le soin de mener le dialogue social. Le délégué des travailleurs de Bahreïn se demande si les normes fondamentales ne sont pas l'instrument plutôt que le résultat de la bonne gouvernance. De récentes expériences dans le monde arabe et à Bahreïn démontrent que la ratification a, par rapport à la non-ratification, des retombées positives dans les pays où la démocratie et la bonne gouvernance font défaut et où les travailleurs sont licenciés au motif de leur légitime activité syndicale. Le participant employeur de l'Australie répond que les conditions existantes influencent la façon dont les normes sont appliquées. Une ratification suivie d'une application décevante ne peut engendrer qu'un sentiment de frustration. Les

employeurs jouent un rôle fondamental en renforçant la capacité de dialogue social des travailleurs au niveau de l'entreprise mais dans un contexte caractérisé par la stabilité des syndicats, le dialogue social ne peut être véritablement efficace qu'avec les représentants de ces organisations.

- 190.** Répondant à une question du délégué des travailleurs de Bahreïn, la participante gouvernementale admet que les enseignements tirés par son pays, notamment sur la question des travailleurs domestiques, révèlent certaines lacunes au niveau de la législation régissant les migrations transocéaniques. Elle précise cependant que son gouvernement remédie progressivement à la situation en s'efforçant de conclure des accords bilatéraux et régionaux avec les pays d'accueil.
- 191.** L'animateur déclare pour conclure que tous les intervenants partagent le point de vue selon lequel les normes fondamentales sont universelles et qu'il est donc naturel que l'OIT s'emploie à les faire ratifier et appliquer. Le contexte et la capacité jouent un rôle décisif. S'ils ne constituent pas des conditions indispensables à la réalisation des droits, ils n'en sont pas moins des éléments favorisant leur exercice et il incombe à l'OIT de renforcer cette capacité. Les participants ont discuté du droit d'organisation et de négociation collective mais n'ont apparemment pas remis en cause l'universalité des autres normes fondamentales. La sous-traitance a été définie comme étant une pratique légitime dans certains cas et dans d'autres cas comme une tentative de contourner les dispositions légales protégeant les droits des travailleurs, y compris les droits fondamentaux. Le BIT, en s'appuyant sur les efforts concertés de ses mandants, est tenu d'actualiser son corpus de normes en tenant compte de l'évolution des pratiques en vigueur dans le monde du travail. La discussion a aidé à mieux comprendre le rôle du dialogue social dans la réalisation du travail décent, mais a également permis d'attirer l'attention sur les investissements en temps, en ressources, en volonté politique et en capacités que les autorités doivent consentir pour le rendre efficace.

Discussion du projet de résolution présenté par le groupe des travailleurs sur la situation syndicale à Fidji

- 192.** Le porte-parole des travailleurs présente le projet de résolution et résume la dégradation de la situation des droits syndicaux à Fidji, ainsi qu'il ressort du document introductif.
- 193.** Le porte-parole des employeurs, s'exprimant aussi en tant que membre employeur du Comité de la liberté syndicale du Conseil d'administration du BIT, se prononce en faveur du projet de résolution. Le texte donne une description claire et précise de la grave situation qui prévaut à Fidji. L'orateur souligne l'appui apporté par les employeurs pour parvenir à des résultats compatibles avec la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, applicables à l'ensemble des organisations de travailleurs et d'employeurs.
- 194.** Le délégué du gouvernement de la Nouvelle-Zélande s'exprime en faveur du projet de résolution, qui appelle à un retour à la démocratie. Le délégué du gouvernement du Japon approuve le projet de résolution et souligne la nécessité de convoquer des élections libres en 2014 au plus tard. Le délégué du gouvernement de la France se prononce en faveur du projet de résolution. Le délégué du gouvernement de l'Australie, partageant les préoccupations exprimées avant lui, le soutient également.
- 195.** Les participants à la réunion adoptent la résolution, qui figure à l'annexe I du présent rapport.

Examen et adoption des conclusions de la réunion

196. Le vice-président gouvernemental de la réunion observe que le gouvernement du Japon a soumis un document sur les enseignements en matière de politique de l'emploi face à une catastrophe naturelle, tirés de la session spéciale tenue le 5 décembre 2011. Les participants à la réunion conviennent d'intégrer ce document en tant qu'annexe d'information, jointe au rapport de la réunion.
197. Le porte-parole des employeurs approuve les conclusions de la réunion, qui reflètent bien la discussion qui a eu lieu pendant la réunion. Il se dit satisfait que l'on reconnaisse l'importance des entreprises et de l'emploi, ainsi que la diversité de la région.
198. Le porte-parole des travailleurs approuve également les conclusions, qui reflètent les compromis auxquels les participants sont parvenus, mais regrette qu'il n'ait pas été possible de s'entendre pour y faire référence à la nécessité de s'attaquer à l'emploi précaire.
199. Le porte-parole gouvernemental fait savoir que les conclusions sont approuvées à l'unanimité par les gouvernements.
200. Le ministre du Travail et de l'Administration des transports du Népal, tout en approuvant les conclusions, regrette qu'elles ne prennent pas davantage en compte les besoins particuliers des pays les moins développés.
201. La réunion adopte les conclusions.

Examen du rapport de la Commission de vérification des pouvoirs

202. La réunion prend note du rapport de la Commission de vérification des pouvoirs. Trente-sept Etats Membres et deux territoires ont présenté leurs pouvoirs. Un Premier ministre, un Vice-Premier ministre ainsi que 28 ministres et vice-ministres ont participé à la réunion. Il est regrettable que seulement 11,6 pour cent des délégués étaient des femmes. La commission a reçu et examiné une objection et une communication et formulé un certain nombre de constatations et conclusions qui figurent dans son rapport.

Examen et adoption du rapport de la réunion

203. Plusieurs délégués présentent des amendements qui sont intégrés dans la version définitive du rapport. Le rapport de la réunion est adopté.

Clôture de la réunion

204. Le vice-président employeur observe que, même si de grandes difficultés subsistent, la région de l'Asie et du Pacifique est bien positionnée pour faire du XXI^e siècle le siècle de l'Asie et du Pacifique. Des millions de gens se seront affranchis de la pauvreté, et la région consolidera sa place dans le groupe de tête de la compétitivité et de la productivité. Il y a des défis à relever, notamment la lutte contre la pauvreté, l'élargissement de la classe moyenne, le renforcement des institutions de gouvernance, mais la région doit entamer la

Décennie du travail décent en Asie et dans le Pacifique avec confiance et conscience que la diversité de la région est une réalité qui fait sa force.

- 205.** Le vice-président travailleur fait observer que, nonobstant la forte croissance économique, il reste de nombreux défis à relever si l'on veut aider des millions de gens en plus à s'affranchir de la pauvreté. Les normes internationales du travail sont pour les pays de la région un moyen important de promouvoir une voie de croissance plus durable. L'orateur insiste sur la nécessité de s'engager à ratifier et mettre en œuvre les conventions fondamentales de l'OIT et de promouvoir la négociation collective. Les organisations internationales et régionales doivent apporter leur soutien pour faire du travail décent et du plein emploi un objectif important de politiques macroéconomiques cohérentes. L'orateur conclut en appelant à élaborer des stratégies de lutte contre le travail précaire.
- 206.** La directrice régionale du BIT pour l'Asie et le Pacifique, s'exprimant en tant que secrétaire générale adjointe de la réunion, déclare que les participants ont confirmé que la qualité de la croissance importe autant que la croissance elle-même et que le travail décent et le plein emploi doivent être au cœur d'une politique de croissance sans exclusive. Notant que des réalisations ont été faites en vue des objectifs fixés par la quatorzième Réunion régionale pour l'Asie et le Pacifique à Busan pour la Décennie du travail décent dans les pays d'Asie et du Pacifique, elle souligne la nécessité de suivre et d'évaluer les progrès accomplis. Parmi les thèmes communs de la réunion figuraient les impératifs suivants: créer des possibilités de travail décent pour les jeunes hommes et les jeunes femmes; mettre la création d'emplois et le travail décent au centre de la politique sociale; promouvoir le développement d'entreprises durables, la création d'emplois productifs, le perfectionnement des compétences; défendre les droits au travail et encourager le dialogue social; et soutenir la coopération et l'intégration régionales par une plus grande cohérence des politiques.
- 207.** Le gouvernement du Japon, en tant que pays d'accueil de la réunion, remercie tous les participants pour leur contribution et rend hommage au secrétariat du BIT pour tous ses efforts.
- 208.** Dans ses remarques finales, le vice-président gouvernemental de la réunion remercie le gouvernement et le peuple japonais pour leur accueil chaleureux et leur soutien, et le Bureau pour l'énorme travail accompli. Il se fait l'écho du Directeur général en présentant l'OIT comme une organisation qui porte l'espoir d'une vie meilleure et œuvre à concrétiser cet espoir dans la réalité. Avant de prononcer la clôture de la réunion, il exprime sa solidarité avec le gouvernement et le peuple du Japon et rend hommage au Directeur général pour ses réalisations au cours de son mandat.

Projet de décision

209. *Le Conseil d'administration prie le Directeur général:*

- a) *d'appeler l'attention des gouvernements des Etats Membres de la région de l'Asie et du Pacifique et, à travers eux, celle de leurs organisations d'employeurs et de travailleurs nationales sur les conclusions adoptées par la réunion;***
- b) *de tenir compte de ces conclusions lors de la mise en œuvre des programmes en cours et de l'élaboration des futures propositions de programme et de budget;***

c) de communiquer le texte des conclusions:

- i) aux gouvernements de tous les Etats Membres et, à travers eux, aux organisations d'employeurs et de travailleurs nationales;**
- ii) aux organisations internationales concernées, y compris les organisations internationales non gouvernementales dotées du statut consultatif.**

Annexe I

Résolution sur la situation syndicale à Fidji

***Présentée par le groupe des travailleurs
à la quatorzième Réunion régionale
de l'Asie et du Pacifique et Etats arabes***

Notant que le gouvernement fidjien mis en place par les militaires en 2006 a emprisonné les leaders syndicaux et pris des décrets exécutifs qui, conjointement, privent les travailleurs fidjiens de leurs droits au travail fondamentaux garantis au plan international par les conventions n^{os} 87 et 98 de l'OIT;

Rappelant qu'en vertu de l'état d'urgence proclamé en 2009 les réunions syndicales sont illégales, à moins d'être autorisées par le régime, et que l'autorisation de ces réunions est soit refusée soit retirée à la dernière minute;

Rappelant en outre que ces règlements autorisent la police à interrompre des réunions syndicales, ce qu'elle a fait à plusieurs reprises cette année et que, en de nombreuses occasions, les militaires s'en sont pris à des personnalités du mouvement syndical de Fidji, les soumettant à des actes de harcèlement et à des agressions dont elles conserveront, pour certaines, de graves séquelles physiques;

Considérant que le gouvernement a empêché le Secrétaire général du Congrès des syndicats de Fidji (FTUC) de participer et de prendre la parole à la Conférence internationale du Travail et à la réunion du Conseil général de la CSI-AP, et prononcé contre lui une interdiction de voyage qui l'a empêché de participer à la quinzième Réunion régionale de l'Asie et du Pacifique, tenue à Kyoto du 4 au 7 décembre 2011;

Etant donné que depuis 2009 le gouvernement a pris plusieurs décrets qui restreignent de manière radicale les droits syndicaux et les droits au travail dans les secteurs public et privé, abolissent les possibilités de contrôle judiciaire et les moyens de recours permettant de dénoncer des violations passées, présentes ou futures, et rejettent toute contestation portant sur la légalité des décrets eux-mêmes;

Notant que ces décrets ont été pris sans consultation avec les syndicats;

Rappelant que le gouvernement a promulgué le Règlement sur les services nationaux essentiels qui a annulé les enregistrements de syndicats et fait obligation à tous les syndicats des entreprises d'une importance primordiale (finance, télécommunications, aviation civile, banques étrangères et services publics) de se faire réenregistrer conformément à ce texte de loi. Le décret en question empêche également les syndicats d'élire une personne à plein temps pour l'activité syndicale et autorise uniquement la création d'unités de négociation, sous réserve de l'approbation préalable du Premier ministre;

Prenant note des recommandations formulées par le Comité de la liberté syndicale (cas n^o 2723), qui a dénoncé ces décrets et autres atteintes aux droits au travail;

Regrettant que le gouvernement a ignoré les appels au dialogue social du Directeur général du BIT;

Considérant que ces violations continueront d'avoir des conséquences néfastes sur le plan des investissements et de l'emploi à Fidji et de nuire à sa réputation dans la région et sur la scène internationale;

Compte tenu de ces graves préoccupations, les participants à la Réunion régionale de l'Asie et du Pacifique condamnent vivement les actions du gouvernement de Fidji et demandent au Conseil d'administration de charger le Directeur général:

1. de suivre avec attention la situation à Fidji et d'intervenir pour défendre les droits de l'homme et les droits au travail des travailleurs fidjiens;
2. de veiller à ce qu'il soit dûment donné suite aux recommandations du Comité de la liberté syndicale du BIT, formulées au titre du cas n° 2723, notamment en priant *«le gouvernement d'accepter la tenue d'une mission de contacts directs qui aura pour mandat de clarifier les faits et d'aider le gouvernement et les partenaires sociaux à trouver des solutions appropriées conformes aux principes de la liberté syndicale»*; et
3. de faire pression pour que les restrictions de voyage imposées à M. Felix Anthony soient immédiatement levées afin de lui permettre d'assister aux réunions liées aux activités syndicales, conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui permet à chacun de quitter son pays et d'y revenir.

Annexe II

Enseignements tirés de la session extraordinaire organisée par le gouvernement du Japon le 5 décembre 2011 à Kyoto, Japon, en ce qui concerne la politique de l'emploi à appliquer en cas de catastrophe naturelle

Dans la période de redressement et de reconstruction qui suit une catastrophe naturelle, la politique de l'emploi est une question essentielle dans la région de l'Asie et du Pacifique où se produisent 40 pour cent des catastrophes naturelles dans le monde et 82 pour cent des accidents en résultant.

Le gouvernement du Japon a organisé une session extraordinaire à Kyoto le 5 décembre 2011 pour échanger des données d'expérience et des informations sur la politique de l'emploi à appliquer en cas de catastrophe naturelle entre les pays de la région pendant la quinzième Réunion régionale de l'Asie et du Pacifique. Au cours de la session, des gouvernements, un syndicat, une organisation d'employeurs et le BIT, qui connaissent bien les mesures à prendre en cas de catastrophe naturelle, ont rendu compte de leurs activités et échangé des opinions sur le thème suivant: «La politique de l'emploi au centre des mesures prises en cas de catastrophe naturelle».

Le vice-ministre de la Santé, du Travail de la Prévoyance sociale du Japon a réaffirmé que la politique destinée à favoriser l'emploi en cas de catastrophe naturelle est l'une des mesures en faveur du «travail décent» qui a été proposée par l'OIT. Pour être efficace, cette mesure doit être liée à la politique de la protection sociale et au dialogue entre les mandants tripartites. Le vice-ministre est convaincu que les participants reconnaissent tous que le fait d'avoir rendu les mandants tripartites de la région sensibles à l'idée ci-dessus a contribué à faire du «travail décent» une réalité.

Le vice-ministre de la Santé, du Travail et de la Prévoyance sociale du Japon a fait la synthèse des enseignements tirés afin de partager les résultats de la session et de faire en sorte que, en cas de catastrophe naturelle future, la mise en œuvre de la politique de l'emploi se déroule sans heurt. Les enseignements tirés sont les suivants:

- 1) Il convient de noter les graves conséquences des catastrophes naturelles sur l'emploi et l'importance que revêt la politique de l'emploi face aux catastrophes naturelles pour le redressement du pays.
- 2) En cas de catastrophe naturelle, la politique de l'emploi doit être mise en œuvre pour permettre aux victimes de retrouver des moyens d'existence autonomes en leur versant des allocations pendant une certaine durée, de leur trouver un emploi et d'apporter une aide d'urgence aux chômeurs.
- 3) En cas de catastrophe naturelle, la politique de l'emploi doit être mise en œuvre pour promouvoir l'emploi des victimes en fonction des besoins et du stade du redressement.
- 4) En cas de catastrophe naturelle, la politique de l'emploi doit être mise en œuvre en contribuant à l'Agenda du travail décent dans le cadre de la politique de la protection sociale.
- 5) Pour favoriser l'emploi des victimes, les services publics de l'emploi doivent créer des emplois, notamment des emplois de substitution, assurer une formation

professionnelle en fonction des besoins du redressement et faire paraître des annonces d'emplois.

- 6) Il importe de créer un éventail complet de services pour assurer la garantie des moyens d'existence, créer des emplois, faire paraître des annonces d'emplois, assurer une formation professionnelle et apporter le soutien nécessaire pour permettre aux victimes qui sont au chômage à la suite d'une catastrophe naturelle de retrouver un emploi, et donc des moyens d'existence, et pour mettre en place rapidement des services de l'emploi.
- 7) En cas de catastrophe naturelle, la politique de l'emploi doit être mise en œuvre en tenant compte des catégories socialement vulnérables qui risquent davantage de se trouver en difficulté.
- 8) En cas de catastrophe naturelle, la politique de l'emploi doit être élaborée en concertation avec les employeurs, les travailleurs, les collectivités locales et d'autres organismes compétents.
- 9) Il convient de reconnaître que d'autres régions qui n'ont pas été dévastées par une catastrophe naturelle peuvent connaître une crise de l'emploi en raison du ralentissement des activités économiques dans la région dévastée.
- 10) En cas de catastrophe naturelle, la politique de l'emploi doit être immédiatement mise en œuvre en cas de nécessité. Il convient de noter que, si la politique de l'emploi et du travail et les régimes de protection sociale sont mis en place en période de calme et de stabilité, leur mise en œuvre, dans le cadre d'interventions d'urgence, peut atténuer les dommages subis.
- 11) Les efforts faits par le secteur privé pour redresser le pays peuvent permettre au processus de redressement de se faire sans heurt et de façon efficace, et contribuer ainsi à la création d'emplois. L'instauration de partenariats interentreprises est aussi un moyen efficace de promouvoir un redressement durable à la fois pour les travailleurs et les employeurs.
- 12) Il faut prendre des mesures appropriées en matière de sécurité et de santé au travail dans le cadre du redressement du secteur du bâtiment. Il convient de fournir aux victimes employées dans ce secteur d'autres informations sur cette question.
- 13) Le Bureau régional de l'OIT pour l'Asie et le Pacifique doit recueillir des données d'expérience sur les mesures prises en cas de catastrophe naturelle en mettant véritablement l'accent sur la politique de l'emploi dans la région de l'Asie et du Pacifique, en commençant par le Japon, comme cela a été indiqué à la présente session extraordinaire, et prévoir la diffusion de ces données à chaque pays pour leur permettre d'agir en cas de catastrophe naturelle future.
- 14) Afin de promouvoir le travail décent, le Bureau régional de l'OIT pour l'Asie et le Pacifique doit apporter son soutien à la région dévastée (savoir-faire, aide, etc.), en coordination et coopération avec le gouvernement et les organismes compétents, quand une catastrophe de grande ampleur frappe la région.

Annexe III

Conclusions de la quinzième Réunion régionale de l'Asie et du Pacifique

Un développement durable et inclusif pour l'Asie et le Pacifique par le biais du travail décent pour tous

1. Nous rendons hommage au courage et à la résilience dont a fait preuve le peuple japonais pour reprendre une vie normale après les lourdes pertes humaines causées par le grand tremblement de terre qui a frappé l'est du Japon et à ses conséquences.
2. Nous remercions le gouvernement et les partenaires sociaux japonais pour leur accueil chaleureux et l'excellente organisation de la réunion si peu de temps après la tragédie nationale et, par notre présence ici à Kyoto, nous exprimons notre solidarité au peuple japonais, en particulier dans les zones touchées par la catastrophe.
3. Nous sommes satisfaits de la session extraordinaire organisée par le gouvernement du Japon pendant la réunion, qui nous a permis de tirer des enseignements importants sur les mesures à prendre en cas de catastrophe en mettant particulièrement l'accent sur la politique de l'emploi.
4. Nous exprimons en outre notre gratitude au Premier ministre, M. Noda, qui nous a honorés de sa présence en prenant la parole à la séance inaugurale de notre réunion.
5. Nous remercions le Directeur général pour son rapport intitulé «Building a sustainable future with decent work in Asia and Pacific» et le rapport supplémentaire qui rend compte des événements qui se sont produits récemment dans la région et qui préconise de mettre en place un nouveau modèle de croissance plus efficace allant de pair avec la justice sociale.
6. Nous rendons hommage au Directeur général du BIT, Juan Somavia, qui participe à la dernière Réunion de l'Asie et du Pacifique de son mandat, pour son soutien sans faille au développement de la région et sa contribution considérable à la progression de l'Agenda du travail décent dans le monde entier.

I. Le point depuis la réunion régionale de 2006

7. Nous avons lancé le programme intitulé «Décennie du travail décent en Asie et dans le Pacifique» il y a cinq ans à notre dernière réunion à Busan en 2006. Nous avons fait le point des progrès accomplis en ce qui concerne le suivi des engagements que nous avons pris à Busan et, bien qu'il y ait eu des réalisations importantes, de nombreuses difficultés, tant anciennes que nouvelles, nous attendent dans la réalisation de l'objectif du travail décent pour tous que nous nous sommes fixé.
8. Nous avons progressé en plaçant le travail décent au cœur même des stratégies de développement national et en améliorant la gouvernance du marché du travail, notamment par le renforcement des cadres de gouvernance afin de promouvoir l'égalité entre hommes et femmes. Soixante-huit conventions ont été ratifiées par des membres de la région Asie-Pacifique depuis août 2006; toutefois, la ratification et l'application des conventions fondamentales de l'OIT restent inférieures par rapport à d'autres régions. La sensibilisation à la question des droits des travailleurs migrants est plus importante aujourd'hui et les mesures prises à cet égard sont plus nombreuses, mais il n'en demeure pas moins que ces travailleurs comptent toujours parmi les plus vulnérables de notre région. L'investissement dans les systèmes de protection sociale, dans la lutte contre le travail des enfants et dans l'amélioration des compétences des jeunes (hommes et femmes) a augmenté. En 2007, il y

avait deux programmes par pays de promotion du travail décent (PPTD), il y a maintenant 20 PPTD en vigueur et 21 autres en cours d'élaboration, dont six dans le Pacifique. Ils couvrent toute une gamme d'activités (politiques de l'emploi, systèmes de formation professionnelle, renforcement des capacités des partenaires sociaux, sécurité et santé au travail, élimination du travail des enfants, etc.).

9. Au cours des cinq ans qui se sont écoulés depuis notre réunion de Busan, la région a été touchée par de nombreuses catastrophes naturelles de grande ampleur – inondations, tremblements de terre, tsunamis, cyclones et typhons. Comme le Japon l'a confirmé récemment, la politique sociale et la politique de l'emploi sont une composante importante de la planification des mesures de prévention des catastrophes et des interventions en cas de catastrophe; elles sont une question de plus en plus importante pour la coopération de l'OIT dans la région.

Une région dynamique confrontée à d'énormes difficultés

10. La région Asie-Pacifique est la région du monde la plus dynamique. La forte croissance dans un certain nombre de pays a permis de relever les revenus des familles, et des centaines de millions de personnes ont pu ainsi échapper à la grande misère.
11. Pourtant, même dans les périodes où la croissance a été la plus forte, nous n'avons pas créé suffisamment d'emplois décents pour réduire le grand nombre de nos travailleurs pauvres et l'énorme secteur informel de nos économies.
12. En l'espace d'une génération, la région de l'Asie et du Pacifique a fait des progrès spectaculaires sur le plan économique. La région est de plus en plus intégrée dans l'économie mondiale, avec toutes les possibilités à exploiter et les défis à relever qui vont de pair avec la concurrence sur le marché international.
13. Après la crise économique mondiale et la crise de l'emploi, la région a rapidement rebondi. Mais, maintenant, les nouveaux soubresauts financiers dans d'autres parties du monde menacent une nouvelle fois notre développement économique et social.
14. Même avant la crise, la forte croissance était inégalement répartie, et les inégalités de revenu et de richesse se sont creusées dans de nombreuses économies. Des centaines de millions de personnes ont réussi à se hisser au-dessus du seuil de pauvreté le plus bas, mais la région représente encore 73 pour cent des travailleurs pauvres à l'échelle mondiale. Nombreux sont ceux qui restent vulnérables aux chocs et aux catastrophes naturelles et d'origine humaine. Les systèmes de protection sociale ne couvrent toujours pas de façon efficace de nombreuses personnes, malgré des progrès importants faits récemment.
15. Notre région a une très grande diversité et c'est pourquoi la coopération pour le développement est primordiale pour notre avenir.

Répondre à la demande de travail décent

16. Notre région est la plus peuplée du monde et a une main-d'œuvre qui augmente rapidement. Nous devons développer et utiliser l'énorme potentiel productif de cette main-d'œuvre pour éradiquer la pauvreté en diminuant progressivement l'importance du secteur informel de l'économie et en encourageant la création d'emplois décents.
17. La discrimination fondée sur le sexe, en particulier l'inégalité de traitement et de chances pour les femmes dans le monde du travail, reste une préoccupation majeure dans nos sociétés, et cette question doit être abordée à titre prioritaire afin de tirer tous les avantages que l'égalité entre hommes et femmes présente sur le plan socio-économique.
18. Les travailleurs migrants, qu'il s'agisse de ceux qui quittent les zones rurales pour s'installer dans les villes à l'intérieur du pays ou de ceux qui franchissent les frontières, ont contribué à la prospérité de notre région mais comptent parmi les plus vulnérables face à l'exploitation et au traitement discriminatoire.

19. C'est dans la région de l'Asie et du Pacifique que le nombre de travailleurs domestiques est le plus élevé. Malgré le rôle crucial qu'ils jouent dans le fonctionnement économique des sociétés, les travailleurs domestiques, en particulier les migrants, sont particulièrement vulnérables à de mauvaises conditions de travail liées aux violations des droits de l'homme.
20. Un trop grand nombre de femmes et d'hommes jeunes, qui représentent une population énorme, ne parviennent pas à trouver un emploi décent qui est vital pour qu'ils aient une chance d'avoir une vie décente. Mais, paradoxalement, des millions de garçons et de filles dans la région qui devraient être scolarisés travaillent.
21. Certains pays de la région sont confrontés au problème d'une population vieillissante et à une diminution de la population en âge de travailler.
22. Nous sommes en outre de plus en plus conscients de l'impact qu'a le développement économique sur notre environnement naturel souvent fragile. Les efforts déployés dans l'ensemble de la région pour faire face aux effets du changement climatique et à l'écologisation de nos économies ont de grandes chances d'accroître les possibilités de travail décent.
23. Les possibilités de travail décent dont notre région a besoin seront créées si les entreprises peuvent exercer leurs activités dans un environnement économique et social durable, et, avec les travailleurs, tirer parti de cet environnement.

*Le dialogue et la coopération pour la réforme
et la poursuite des progrès*

24. L'évolution récente de la situation dans certains Etats arabes fait ressortir les conséquences de l'exclusion sociale, de l'absence d'emplois décents et du refus de reconnaître les droits fondamentaux. De nombreuses demandes concernant la justice sociale, la dignité, l'emploi décent, le respect des droits fondamentaux et la fin de l'exclusion économique ont mis en lumière l'importance de l'Agenda du travail décent.
25. Les normes internationales du travail sont importantes car elles permettent aux pays et à leurs citoyens de renforcer l'inclusion sociale, économique et politique. Le dialogue social est important car il permet de régler les conflits et de trouver, par la coopération, des moyens acceptés par tous pour aller de l'avant, créer des entreprises durables, élargir les possibilités de travail décent, mettre en place des systèmes de protection sociale et établir des contrats d'engagement qui protègent les droits des travailleurs.
26. Nous donnerons une importance accrue à la promotion de la ratification et de l'application des normes fondamentales du travail ainsi qu'au respect des principes et droits fondamentaux au travail.
27. Le dialogue social et la coopération sont les mots d'ordre témoignant de notre volonté accrue de répondre aux besoins des mandants de l'OIT et d'atteindre les objectifs de la Décennie du travail décent en Asie et dans le Pacifique en agissant aux niveaux national, régional et mondial. Les PPTD doivent refléter de manière adéquate les priorités, les engagements et les responsabilités des mandants tripartites. Nous nous engageons à accélérer le développement et la mise en œuvre des PPTD dans l'ensemble de la région, en prenant une série de mesures concrètes et pratiques qui tiennent compte des différentes situations nationales sur la base des quatre piliers de l'Agenda du travail décent.
28. Les gouvernements, les employeurs et les travailleurs de la région Asie-Pacifique réaffirment leur engagement en faveur de la Décennie du travail décent en Asie et dans le Pacifique qui a été lancée à la quatorzième Réunion régionale asienne.
29. Tenant compte de l'évolution des situations depuis que les mandants se sont réunis la dernière fois, ces conclusions examinent la poursuite de la mise en œuvre de la Décennie du travail décent en Asie et dans le Pacifique jusqu'en 2015.

II. Priorités nationales de la Décennie du travail décent en Asie et dans le Pacifique

30. Prenant appui sur la Décennie du travail décent en Asie et dans le Pacifique lancée en 2006, les divers pays de notre région ont défini en commun les priorités décrites ci-dessous qui ont été fixées pour la période allant jusqu'en 2015. Leur application peut varier selon la situation nationale. Le dialogue social est indispensable pour assurer la qualité et l'efficacité de la conception et la mise en œuvre des politiques. Il est aussi essentiel de promouvoir l'égalité entre hommes et femmes dans tous ces domaines.

*Politiques économiques, sociales
et politiques de l'emploi*

31. Veiller à mettre le travail décent et le plein emploi au centre des politiques afin de promouvoir une croissance forte, durable et équilibrée et un développement inclusif.
32. Concevoir un ensemble de politiques reposant sur le Pacte mondial pour l'emploi de l'OIT en vue de promouvoir une stratégie équitable et riche en emplois.
33. Encourager l'accroissement de la productivité dans le secteur de l'économie, ce qui permettra d'augmenter les possibilités d'emploi décent et les revenus et d'améliorer les conditions de vie et de travail.
34. Promouvoir la négociation collective et la mise en place de systèmes de salaire minimum en se fondant sur les normes de l'OIT.
35. Réduire la pauvreté et les inégalités criantes de revenu et de richesse.
36. Mettre en place des socles de protection sociale efficaces en tenant compte de la situation nationale.
37. Appuyer la participation des mandants tripartites de l'OIT à des débats nationaux de haut niveau portant sur la conception et la mise en œuvre de politiques économiques, sociales et des politiques de l'emploi en reconnaissant la nécessité d'assurer la cohérence des politiques.
38. Encourager les institutions mondiales et régionales compétentes à apporter leur soutien pour que le travail décent et le plein emploi soient un objectif important des politiques macroéconomiques coordonnées aux niveaux international et régional.

*Entreprises durables, emploi productif
et amélioration des compétences*

39. Améliorer l'environnement favorable aux entreprises durables pour créer les possibilités de travail décent dont notre région a besoin est une chose importante.
40. Promouvoir un cadre de réglementations bien conçues, transparentes, responsables et bien diffusées pour les entreprises, y compris les réglementations qui respectent les normes du travail et de l'environnement.
41. Promouvoir l'utilisation de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale de l'OIT.
42. Encourager l'entrepreneuriat, notamment pour les jeunes femmes et les jeunes hommes.
43. Promouvoir des services publics de qualité et l'économie sociale, y compris les coopératives.
44. Stimuler le développement rural et agricole conformément aux objectifs du travail décent.

45. Renforcer la capacité de produire, recueillir, analyser et diffuser des statistiques sur le marché du travail, y compris des données ventilées par sexe, pour que des décisions reposant sur une base objective puissent être prises en connaissance de cause.
46. Renforcer les systèmes des services de l'emploi.
47. Renforcer l'investissement à forte intensité d'emploi, si besoin est, par exemple en mettant en place des dispositifs publics de garantie de l'emploi compatibles avec la création d'emplois décents.
48. Appliquer des mesures pour donner aux jeunes femmes et aux jeunes hommes la possibilité de trouver un emploi durable et un travail décent.
49. Doter la main-d'œuvre, en particulier les jeunes, des compétences nécessaires pour avoir un travail décent et un emploi productif.
50. Continuer de mettre l'accent sur des stratégies intégrées pour faciliter la transition des travailleurs et des entreprises de l'économie informelle vers l'économie formelle et améliorer les revenus et les conditions de travail.
51. Encourager la croissance verte et les emplois verts tout en maintenant la durabilité économique et sociale.
52. Améliorer la sécurité et la santé au travail.
53. Améliorer la capacité d'intervention et de réaction en cas de catastrophe, en mettant particulièrement l'accent sur la dimension sociale et la dimension de l'emploi des opérations de secours et de reconstruction.

Droits au travail et dialogue social

54. Intensifier les efforts faits pour ratifier et appliquer les normes fondamentales du travail ainsi que les conventions de l'OIT relatives à la gouvernance¹.
55. Renforcer le respect de la liberté d'association et la négociation collective qui sont des mécanismes propices à un dialogue social constructif.
56. Appuyer et, si besoin est, renforcer les institutions et procédures de dialogue social pour prévenir et résoudre les conflits.
57. Renforcer la capacité des organisations de travailleurs et d'employeurs de participer au dialogue social et à la négociation collective.
58. Utiliser pleinement le dialogue social pour anticiper l'évolution du marché du travail et prendre des mesures à cet égard, y compris celles qui accompagneront la transition vers des économies à faible émission de carbone.
59. Appuyer l'inspection du travail qui est un outil essentiel pour faire respecter les lois, notamment celles qui concernent la sécurité et la santé au travail, le salaire minimum et d'autres conditions de travail.
60. Elargir l'assistance et la coopération techniques en matière de migration de main-d'œuvre, y compris par le dialogue et des accords bilatéraux entre les pays d'origine et les pays d'accueil, afin d'améliorer les pratiques en matière d'embauche et protéger les droits des migrants, et promouvoir les instruments de l'OIT sur la migration et la convention (n° 189) concernant le travail décent pour les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011, et la recommandation (n° 201) concernant le travail décent pour les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011, qui l'accompagne.

¹ Convention (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947; convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964; convention (n° 129) sur l'inspection du travail (agriculture), 1969; convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976.

61. Intensifier les efforts faits pour tenir compte des besoins des travailleurs vulnérables, notamment les handicapés, les filles et les garçons qui travaillent, les victimes de la traite et du travail forcé, les personnes affectées par le VIH/sida, les peuples indigènes et les travailleurs employés dans des entreprises où leurs droits fondamentaux ne sont pas respectés.

III. Action de l'OIT

62. Au vu des priorités recensées par les participants à la réunion pour le reste de la décennie, le Bureau:
- a) réexaminera ses programmes de travail pour soutenir les mandants;
 - b) intensifiera la collaboration avec des organisations régionales et internationales, dont la Banque asiatique de développement (BAD) et l'Organisation des Nations Unies en Asie et dans le Pacifique, en y associant pleinement les partenaires sociaux afin de promouvoir le plein emploi productif et le travail décent pour tous;
 - c) mènera une action concertée avec les organisations nationales et régionales compétentes pour promouvoir la cohérence des politiques et encouragera, dans le cadre de travaux de recherche conjoints, l'adoption de mesures concernant les priorités recensées plus haut;
 - d) suivra les progrès réalisés dans la mise en œuvre des priorités et initiatives mentionnées plus haut et celles qui avaient été décidées à la quatorzième Réunion régionale de l'Asie et du Pacifique, formulera des conseils et fera rapport à ce sujet;
 - e) évaluera l'efficacité des priorités et initiatives mentionnées plus haut pour faire du travail décent une réalité afin d'apporter un éclairage aux délibérations de la seizième Réunion régionale de l'Asie et du Pacifique.
63. Nous invitons, en outre, le Conseil d'administration du BIT à demander au Bureau de soutenir, comme il convient et sur demande, les efforts des mandants tripartites dans le cadre de la Décennie du travail décent en Asie et dans le Pacifique.

Annexe IV

Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs

1. La Commission de vérification des pouvoirs, qui a été désignée par la quinzième Réunion régionale pour l'Asie et le Pacifique à sa première séance, s'est réunie les 4, 5 et 6 décembre 2011 pour examiner, conformément aux dispositions de l'article 9 du *Règlement pour les réunions régionales*, les pouvoirs des délégués à la réunion et de leurs conseillers techniques, de même que les protestations, les plaintes concernant le non-paiement des frais de voyage et de séjour des délégations, et d'autres communications.
2. La commission était composée comme suit:
 - M. Michael Hobby (délégué gouvernemental suppléant, Nouvelle-Zélande), Président
 - M. Ramadass Arumugan (délégué employeur suppléant, Malaisie)
 - M. Samuel Devadasan Krajaratnam (délégué travailleur, Malaisie)
3. Les pouvoirs qui ont été reçus concernant les membres des délégations ont été présentés sous la forme d'instruments officiels, de lettres officielles et de fac-similés. Les copies numériques de ces documents, transmises par courrier électronique, ont été considérées équivalentes aux fac-similés.
4. La commission attire l'attention des gouvernements sur l'importance du respect de l'article 1, paragraphe 3, du règlement précité, en vertu duquel les pouvoirs doivent être déposés quinze jours au plus tard avant la date fixée pour l'ouverture de la réunion (c'est-à-dire le 18 novembre 2011 dans ce cas). La commission note avec satisfaction que les pouvoirs de 35 des 37 Etats Membres accrédités et les pouvoirs de deux territoires accrédités ont été reçus avant cette date limite.

Composition de la réunion

5. Au moment de l'adoption de ce rapport, sur les 46 Etats Membres et les deux territoires invités à participer à cette réunion, 37 Membres et deux territoires avaient envoyé leurs pouvoirs. Sur les deux Etats Membres responsables des relations extérieures des territoires non métropolitains situés dans la région, un seul avait envoyé ses pouvoirs. La commission espère qu'à l'avenir tous les Etats Membres participeront aux réunions régionales et que des mesures appropriées seront prises à cet effet.
6. La réunion était composée de 74 délégués gouvernementaux, 36 délégués des employeurs et 37 délégués des travailleurs, soit un total de 147 délégués accrédités. En outre, elle comprenait 86 conseillers gouvernementaux, 36 conseillers employeurs et 30 conseillers travailleurs, soit un total de 152 conseillers accrédités. Les personnes désignées à la fois en tant que délégués suppléants et conseillers figuraient parmi les conseillers. Le nombre total des délégués et des conseillers accrédités étaient donc de 299 ¹. L'annexe A à ce rapport contient des informations plus détaillées à cet égard.

¹ En 2006, lors de la quatorzième Réunion régionale asienne, le nombre total des délégués et conseillers accrédités était de 310, soit 153 délégués et 157 conseillers.

7. En ce qui concerne le nombre des délégués et des conseillers inscrits, il y avait 66 délégués gouvernementaux, 33 délégués des employeurs et 32 délégués des travailleurs, soit un total de 131 délégués. Le nombre total des conseillers s'élevait à 143, dont 80 étaient des conseillers gouvernementaux, 33 des conseillers employeurs et 30 des conseillers travailleurs. L'annexe B à ce rapport contient des informations plus détaillées sur le nombre des délégués et des conseillers inscrits à la réunion, dont le total s'élevait à 274 ².
8. La commission a noté que deux des délégations accréditées à la réunion (celles du Brunéi Darussalam et du Yémen) étaient exclusivement gouvernementales et une délégation (France) comprenait un délégué des travailleurs mais ne comportait pas de délégué des employeurs.
9. Concernant les résolutions sur la participation des femmes aux réunions de l'OIT, adoptées aux 67^e et 78^e sessions de la Conférence internationale du Travail (juin 1981 et juin 1991), la commission est déçue de constater la très faible proportion de femmes participant à la réunion. Elle note que 11,6 pour cent des délégués et 28,3 pour cent des conseillers accrédités à cette réunion étaient des femmes, et qu'elles étaient encore moins nombreuses que lors de la dernière Réunion régionale asienne, ces mêmes pourcentages atteignant alors respectivement 16 et 32 pour cent. La commission note avec une préoccupation particulière que 14 délégations ne comprennent ni déléguée ni conseillère. La commission rappelle que le Directeur général a réitéré dans sa lettre de convocation ses appels antérieurs aux mandants, afin qu'ils redoublent d'efforts pour atteindre l'objectif de 30 pour cent de représentation féminine dans les délégations. La commission constate que le déclin de la représentation féminine à cette réunion, notamment parmi les délégués titulaires, dont la proportion de femmes était déjà faible lors de la dernière Réunion régionale asienne, fait contraste avec le fait que l'OIT considère que l'égalité entre hommes et femmes est un objectif transversal de tous ses programmes. La commission demande donc de toute urgence aux gouvernements et aux organisations nationales des employeurs et des travailleurs d'inclure davantage de femmes dans leurs délégations aux réunions régionales à venir.
10. Un Premier ministre et un Premier ministre adjoint ainsi que 28 ministres et vice-ministres ont participé à la réunion.
11. Le Président du Conseil d'administration a également participé à la réunion.

Représentants d'organisations internationales officielles

12. Parmi les organisations internationales officielles invitées à participer à la réunion, conformément à l'article 1, paragraphe 8, du *Règlement pour les réunions régionales* et conformément aux accords pertinents ou aux décisions du Conseil d'administration, les organisations suivantes ont été représentées:
 - ONU
 - Organisation internationale pour les migrations
 - Banque interaméricaine de développement

² En 2006, à la quatorzième Réunion régionale asienne, le nombre total des délégués et des conseillers inscrits était de 294, soit 148 délégués et 146 conseillers.

- Organisation arabe du travail
- Conseil des ministres du Travail et des Affaires sociales des Etats du Conseil de coopération du Golfe

Représentants d'organisations internationales non gouvernementales

13. Parmi les organisations internationales non gouvernementales invitées à participer à la réunion conformément à l'article 1, paragraphe 8, du *Règlement pour les réunions régionales* et conformément aux décisions pertinentes du Conseil d'administration, les organisations suivantes ont été représentées:

- Fédération syndicale mondiale
- Organisation internationale des employeurs
- Confédération syndicale internationale
- Confédération générale des syndicats
- Confédération internationale des syndicats arabes
- Conseil international des infirmières
- Fédération internationale des ouvriers du transport
- Fédération internationale des syndicats des travailleurs de la chimie, de l'énergie, des mines et des industries diverses
- Internationale des services publics
- UNI Global Union

Protestations, plaintes et communications

14. La commission a été saisie d'une protestation et a reçu une communication.

Protestation concernant la désignation du délégué des travailleurs des Emirats arabes unis

15. La commission a été saisie d'une protestation présentée par la Confédération syndicale internationale (CSI), alléguant que la désignation du délégué des travailleurs des Emirats arabes unis n'était pas conforme à l'article 1, paragraphe 2, du *Règlement pour les réunions régionales*. L'organisation protestataire conteste que le délégué et l'organisation dont il vient, l'Association de coordination des associations professionnelles (CAPA), sont véritablement représentatifs des travailleurs du pays. La Commission de vérification des pouvoirs a été invitée à demander au gouvernement des Emirats arabes unis de fournir des explications au sujet du choix du délégué des travailleurs et à rendre une décision concernant la validité de ses pouvoirs.

16. Dans une communication écrite adressée à la commission en réponse à sa demande, M. Yousif Abdulla Abdelghani, sous-secrétaire adjoint des politiques et des stratégies du ministère du Travail, et délégué gouvernemental à la réunion, a déclaré que le délégué des travailleurs a été désigné par le conseil exécutif de la CAPA, dont il est le président. La CAPA est l'organe coordinateur de 27 associations professionnelles, y compris des associations de juristes, de chercheurs sociaux, d'enseignants, de physiciens, d'ingénieurs, de comptables, d'industriels, de banquiers et de prestataires. Le délégué des travailleurs quant à lui est un membre et un représentant de l'association des enseignants. La CAPA est inscrite auprès du ministère des Affaires sociales en qualité d'organe représentatif de ses associations membres sur les forums internationaux, y compris l'OIT et l'Organisation

arabe du travail. La composition globale des associations membres de la CAPA compte plus de 35 000 adhérents.

17. *La commission observe que les faits sous-jacents à cette protestation sont semblables à ceux qui ont donné lieu à une protestation concernant la désignation du délégué des travailleurs des Emirats arabes unis lors de la 89^e session (juin 2001) de la Conférence internationale du Travail (voir Compte rendu provisoire n° 17). Lors de cette Conférence, le délégué des travailleurs avait été désigné par le Conseil de coordination des associations professionnelles (CCPA), qui regroupait neuf associations professionnelles. La Commission de vérification des pouvoirs a estimé que le principe de l'organisation «la plus représentative» des travailleurs contenue dans l'article 3, paragraphe 5, de la Constitution ne s'appliquait pas à cette organisation. La commission observe que, que la CAPA soit ou non la même organisation que le CCPA ou qu'elle en soit le successeur, elle constitue, comme son prédécesseur, un regroupement d'organisations professionnelles qui représentent des professionnels ou des travailleurs hautement qualifiés. Etant donné que, lorsque la commission a demandé au gouvernement les noms des organisations représentatives des travailleurs dans le pays, celui-ci a donné uniquement le nom de la CAPA, la commission conclut qu'il n'existe aux Emirats arabes unis aucune organisation professionnelle la plus représentative des travailleurs au sens de l'article 1, paragraphe 2, du Règlement pour les réunions régionales, si bien que la désignation d'un délégué des travailleurs ne saurait être examinée en référence à cette disposition.*
18. *Conformément à la jurisprudence de la Commission de vérification des pouvoirs de la Conférence internationale du Travail, lorsqu'aucune organisation la plus représentative n'existe dans un pays, le gouvernement a cependant l'obligation de désigner des délégués qui représentent véritablement les employeurs et les travailleurs de l'Etat Membre, respectivement. Bien que la Commission de vérification des pouvoirs de la Conférence fonde cette obligation spécifiquement sur l'article 3, paragraphe 1, de la Constitution, qui n'a pas d'équivalent exact dans le Règlement pour les réunions régionales, cette obligation est en fait implicite dans la notion même du délégué des employeurs et du délégué des travailleurs. La Commission de vérification des pouvoirs, dans le cas mentionné ci-dessus concernant le délégué des travailleurs des Emirats arabes unis, a défini trois conditions, auxquelles les gouvernements doivent satisfaire dans de tels cas: les délégués des travailleurs désignés doivent être de véritables travailleurs; ils doivent avoir été choisis librement par des travailleurs; et ils doivent être aussi représentatifs que possible des travailleurs du pays concerné. Sur la base des informations fournies par le gouvernement, les deux premières conditions peuvent être considérées comme étant remplies mais, de toute évidence, la troisième ne l'est pas. Etant donné que la CAPA ne représente que 35 000 professionnels ou travailleurs hautement qualifiés sur une population active totale d'au moins 1 850 000 travailleurs (selon les chiffres du BIT pour 2008), la commission estime que, pour assurer que le délégué des travailleurs est aussi représentatif que possible de tous les travailleurs du pays, des consultations plus amples doivent avoir lieu avec la participation des travailleurs d'autres secteurs des activités économiques du pays.*
19. *La commission regrette que la situation concernant la représentation des travailleurs dans le pays n'ait pas changé en substance au cours des dix années qui se sont écoulées depuis la dernière fois que la Commission de vérification des pouvoirs de la Conférence internationale du Travail a examiné sur le fond une protestation concernant la désignation d'un délégué des travailleurs des Emirats arabes unis. Certes, la commission n'est pas compétente, en vertu du Règlement pour les conférences régionales, pour invalider les pouvoirs du délégué des travailleurs, cependant elle demande instamment au gouvernement de prendre des mesures immédiates pour veiller à ce que le délégué des travailleurs aux prochaines sessions de la Conférence internationale du Travail et à la prochaine Réunion régionale de l'Asie et du Pacifique soit représentatif du plus grand nombre possible de travailleurs dans le pays. La commission estime que la meilleure manière d'y parvenir est d'autoriser et d'encourager la création d'organisations de*

travailleuses indépendantes et structurées dans tous les secteurs de l'activité économique du pays.

Communication concernant le Brunéi Darussalam

20. La commission a également reçu une communication de la Confédération syndicale internationale (CSI) alléguant que la délégation du Brunéi Darussalam ne respectait pas les dispositions de l'article 1, paragraphe 1, du *Règlement pour les réunions régionales*, car elle n'était pas tripartite puisqu'elle ne comprenait ni délégué des employeurs ni délégué des travailleurs. La Commission de vérification des pouvoirs a été priée d'inviter le gouvernement à fournir des explications et lui recommander de respecter le règlement concernant la composition des délégations.
21. Pour répondre à l'invitation adressée par la commission au gouvernement de faire des commentaires sur la communication, M. Roslan Taja'ah, secrétaire permanent adjoint du ministère de l'Intérieur et délégué gouvernemental à la réunion régionale, a transmis les regrets sincères de son gouvernement devant l'absence de représentants des employeurs et des travailleurs dans la délégation du Brunéi Darussalam, à cause de circonstances inévitables. La décision de participer à la réunion régionale a été prise très peu de temps avant le début de la réunion et l'inclusion de représentants des employeurs et des travailleurs dans la délégation a été négligée, de manière involontaire.
22. *La commission est consciente du fait que son mandat est plus restreint que le mandat de la Commission de vérification des pouvoirs de la Conférence en ce qui concerne les délégations incomplètes. Elle rappelle l'obligation de tous les gouvernements des Etats Membres et territoires invités à une réunion régionale, en vertu de l'article 1, paragraphe 1, du Règlement pour les réunions régionales, de désigner une délégation complète assurant notamment une représentation équilibrée des employeurs et des travailleurs. Etant donné que les délégués des employeurs et des travailleurs ainsi que leurs conseillers doivent être choisis en accord avec les organisations d'employeurs et de travailleurs les plus représentatives du pays, les gouvernements doivent prévoir suffisamment de temps pour ces consultations et, lorsque le temps presse à cause de circonstances inévitables, le gouvernement doit pourtant s'efforcer de consulter les organisations d'employeurs et de travailleurs, même avec un court préavis. A cet égard, la commission note que le gouvernement n'a pas expliqué les raisons de sa décision tardive de participer à la réunion, non plus qu'il n'a tenté de constituer une délégation tripartite à brève échéance. La commission espère que le gouvernement participera à la prochaine Réunion régionale de l'Asie et du Pacifique en y envoyant une délégation tripartite complète.*

* * *

23. *La commission rappelle qu'il a été demandé au Directeur général, par une décision du Conseil d'administration adoptée lors de sa 183^e session (juin 1971) et modifiée à sa 205^e session (mars 1978), d'enquêter sur les raisons pour lesquelles des délégations tripartites envoyées aux réunions régionales notamment sont incomplètes et de faire rapport au Conseil d'administration concernant les résultats de ces enquêtes. La commission encourage le Directeur général à prendre contact avec les gouvernements mentionnés au paragraphe 8 ci-dessus et à faire un rapport approprié au Conseil d'administration.*
24. La Commission de vérification des pouvoirs adopte le présent rapport à l'unanimité.

25. Le présent rapport est soumis à la réunion afin qu'elle demande au Bureau de le porter à l'attention du Conseil d'administration, conformément à l'article 9, paragraphe 4, du *Règlement pour les réunions régionales*.

Kyoto, le 6 décembre 2011

M. Michael Hobby
Président

M. Ramadass Arumugam

M. Samuel Devadasan Krajaratnam

Annexe A

Liste des délégués et conseillers techniques accrédités

(Mise à jour au 06.12.2011 à 17h)

	Délégués Gouvernementaux	Délégués des Employeurs	Délégués des Travailleurs	Conseillers Gouvernementaux	Conseillers des Employeurs	Conseillers des Travailleurs
Afghanistan	2	1	1	-	-	-
Arabie saoudite	2	1	1	1	-	-
Australie	2	1	1	1	1	1
Bahreïn	2	1	1	1	2	1
Bangladesh	2	1	1	3	3	-
Brunéi Darussalam	2	-	-	1	-	-
Cambodge	2	1	1	-	-	-
Chine	2	1	1	5	1	4
Hong Kong, Chine	2	1	1	-	-	-
Macao, Chine	2	1	1	4	1	1
République de Corée	2	1	1	7	5	5
Emirats arabes unis	2	1	1	1	-	-
Etats-Unis	-	-	-	-	-	-
Fidji	-	-	-	-	-	-
France	2	-	1	2	-	-
Iles Marshall	-	-	-	-	-	-
Iles Salomon	2	1	1	-	-	-
Inde	2	1	1	-	1	1
Indonésie	2	1	1	7	1	2
République islamique d'Iran	2	1	1	3	3	3
Iraq	2	1	1	2	-	-
Japon	2	1	1	23	5	7
Jordanie	1	1	1	-	-	-
Kiribati	2	1	1	-	-	-
Koweït	2	1	1	5	1	2
Lao, Rép. démocratique populaire	1	1	1	-	-	-
Liban	-	-	-	-	-	-
Malaisie	2	1	1	1	2	-
Maldives	1	1	1	-	1	-
Mongolie	2	1	1	-	1	-
Népal	2	1	1	-	-	-
Nouvelle-Zélande	2	1	1	1	-	-
Oman	2	1	1	4	3	-
Pakistan	2	1	1	-	-	-
Papouasie-Nouvelle-Guinée	2	1	1	2	-	-
Philippines	2	1	1	2	-	-
Qatar	2	1	1	1	-	-
Fédération de Russie	-	-	-	-	-	-
Samoa	-	-	-	-	-	-
Singapour	2	1	1	2	1	2
Sri Lanka	2	1	1	-	-	-
République arabe syrienne	-	-	-	-	-	-
Thaïlande	2	1	1	4	1	-
Timor-Leste	2	1	1	-	-	-
Tuvalu	-	-	-	-	-	-
Vanuatu	-	-	-	-	-	-
Viet Nam	2	1	1	3	3	1
Yémen	1	-	-	-	-	-
Total	74	36	37	86	36	30

Annexe B

Liste des délégués et conseillers techniques inscrits

(Mise à jour au 06.12.2011 à 17h)

	Délégués Gouvernementaux	Délégués des Employeurs	Délégués des Travailleurs	Conseillers Gouvernementaux	Conseillers des Employeurs	Conseillers des Travailleurs
Afghanistan	1	1	-	-	-	-
Arabie saoudite	2	1	1	1	-	-
Australie	2	1	1	1	1	1
Bahreïn	1	1	-	1	2	1
Bangladesh	2	1	-	3	3	-
Brunéï Darussalam	2	-	-	1	-	-
Cambodge	2	1	1	-	-	-
Chine	2	1	1	5	1	4
Hong Kong, Chine	2	1	1	-	-	-
Macao, Chine	2	1	1	4	1	1
République de Corée	2	1	1	7	5	5
Emirats arabes unis	2	1	1	1	-	-
Etats-Unis	-	-	-	-	-	-
Fidji	-	-	-	-	-	-
France	2	-	1	2	-	-
Iles Marshall	-	-	-	-	-	-
Iles Salomon	-	-	-	-	-	-
Inde	2	1	1	-	1	1
Indonésie	1	1	1	4	-	2
République islamique d'Iran	2	1	1	3	2	3
Iraq	1	1	1	2	-	-
Japon	2	1	1	20	5	7
Jordanie	1	1	-	-	-	-
Kiribati	2	1	1	-	-	-
Koweït	2	1	1	5	1	2
Lao, Rép. démocratique populaire	1	1	1	-	-	-
Liban	-	-	-	-	-	-
Malaisie	2	1	1	1	2	-
Maldives	1	-	1	-	1	-
Mongolie	2	1	1	-	-	-
Népal	2	1	1	-	-	-
Nouvelle-Zélande	2	1	1	1	-	-
Oman	2	-	1	4	3	-
Pakistan	2	1	1	-	-	-
Papouasie-Nouvelle-Guinée	2	1	1	2	-	-
Philippines	2	1	1	2	-	-
Qatar	2	1	1	1	-	-
Fédération de Russie	-	-	-	-	-	-
Samoa	-	-	-	-	-	-
Singapour	2	1	1	2	1	2
Sri Lanka	2	1	1	-	-	-
République arabe syrienne	-	-	-	-	-	-
Thaïlande	2	1	1	4	1	-
Timor-Leste	1	1	1	-	-	-
Tuvalu	-	-	-	-	-	-
Vanuatu	-	-	-	-	-	-
Viet Nam	2	1	1	3	3	1
Yémen	-	-	-	-	-	-
Total	66	33	32	80	33	30